

Le SIREDOM, Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères, regroupe 130 communes réparties en Essonne et en Seine-et-Marne et représentant ainsi près de 750 000 habitants.

Ses missions : l'étude et la réalisation de la prévention, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers pour le compte de ses adhérents.

L'enjeu est important et nécessite d'informer, sensibiliser et conseiller le grand public sur les gestes simples de prévention, réduction et tri des déchets.

Chacun d'entre nous est un acteur essentiel dans la préservation de notre environnement. Sensibiliser les citoyens constitue une des préoccupations majeures du SIREDOM.

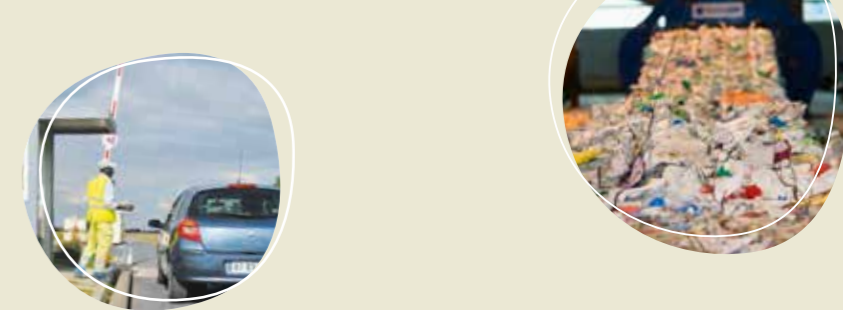
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA REVALORISATION
ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS
ET ORDURES MÉNAGÈRES

5, rue Gustave Eiffel - ZI - 91420 MORANGIS
Tél. 01 69 74 23 50 - Fax. 01 69 09 03 59
E-mail : contact@siredom.com
www.siredom.com



Certification ISO 9001 et ISO 14001

Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et Ordures Ménagères



SIREDOM RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

sur le prix et la qualité du service public
d'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Le mot du Président



Le SIREDOM, établissement public de coopération intercommunale composé de 129 communes regroupées au sein d'intercommunalités de l'Essonne et de Seine-et-Marne, compétent en matière de traitement et valorisation des déchets, se doit de garantir à ses membres et aux multiples parties prenantes à son activité, une transparence toujours accrue dans la présentation de ses activités de service public.

Le rapport d'activité qu'il présente annuellement a pour objet de fournir des données objectives permettant une analyse comparée des évolutions connues d'une année sur l'autre dans les flux de déchets traités et valorisés, dans le coût du service public et des tarifs, dans le recours aux prestataires appelés à contribuer à la mise en œuvre du service public et les conditions financières de celui-ci.

Le présent rapport porte sur la gestion 2013 du SIREDOM : il présente donc les caractéristiques de la dernière année de gestion de la mandature 2008-2014.

Pour l'avenir, c'est-à-dire à compter de 2015 pour le reporting des activités du SIREDOM qui portera sur l'année 2014, notre nouvel exécutif présentera de manière distincte mais simultanée au Comité Syndical :

- Le rapport d'activité de l'établissement public, tel qu'il est stipulé par l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales : ce rapport fait ensuite l'objet d'une présentation par l'exécutif de chaque collectivité ou établissement public membre (commune, communauté d'agglomération, communauté de communes ou syndicat intercommunal de collecte et traitement d'ordures ménagères) d'une présentation en séance publique de son assemblée délibérante, au cours de laquelle ses représentants au SIREDOM sont entendus ;
- Le rapport sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets, tel qu'il est défini par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement dite Loi Barnier 1 et du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000. Ce rapport doit être soumis avant présentation au Comité Syndical du SIREDOM à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Ainsi, les éléments de toutes natures, produits sur les activités du SIREDOM seront-ils mis en conformité avec les prescriptions législatives et réglementaires et permettront de renforcer la transparence et l'accès à l'information sur la mise en œuvre du service public local de traitement et de valorisation des déchets.

XAVIER DUGOIN
PRÉSIDENT DU SIREDOM

Préambule

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, régi par la loi Barnier du 2 février 1995, doit être présenté à son assemblée délibérante, par le Président d'un établissement public de coopération intercommunale, compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés. Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 définit le contenu et la diffusion de ce rapport annuel.

L'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France (ORDIF) a mis en place en 2007 un tronc commun de ce rapport annuel. Celui-ci permet aux collectivités franciliennes d'insérer un ensemble d'indicateurs techniques et financiers dans leur rapport annuel afin de :

- renforcer la pertinence de ces données,
- faciliter la comparaison entre collectivités franciliennes.

Depuis l'année 2007, le SIREDOM intègre dans son rapport annuel les éléments du tronc commun francilien élaboré par l'ORDIF.

Sommaire

INDICATEURS D'ACTIVITÉ	4
- La carte d'identité du SIREDOM	4
- Les indicateurs techniques 2013 comparés à 2012	4
- Les indicateurs financiers	4
FAITS MARQUANTS	5
TRAVAUX DES COMMISSIONS	10
LE PÉRIMÈTRE DU SIREDOM	12
- Nos adhérents	12
- Le territoire	13
- Compétences	14
UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC : LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	15
- Organisation de l'élimination des déchets	15
- Installations de traitement du SIREDOM	16
- Bilan d'exploitation des unités de traitement	17
- Le Réseau déchèteries	19
- Bornes d'apport volontaire	21
LES FLUX DE DÉCHETS	22
- Les apports	22
- Les déchets des collectivités	23
- Synoptique des flux de déchets traités	24
ÉVOLUTION DU COÛT DU SERVICE PUBLIC	26
- Un budget équilibré et des contributions maîtrisées	26
- Tarifs de traitement des déchets apportés par les collectivités	26
- Tarifs de traitement des déchets déposés en déchèteries	27
- Principaux prestataires	28
- Données financières	29
CONTRIBUER À LA PRÉVENTION ET À LA RÉDUCTION DES DÉCHETS	30
- Bilan à mi-parcours du Programme Local de Prévention des Déchets du SIREDOM	30
INFORMER ET COMMUNIQUER AU PLUS PRÈS DES PUBLICS	34
- Informer, sensibiliser, éduquer	34
- Valoriser le SIREDOM et son engagement	35
LA QUALITÉ DU SERVICE	36
- Qualité environnementale	36
- Management qualité	37
RESSOURCES HUMAINES	38
- Le personnel du SIREDOM en chiffres	38
- Politique des Ressources Humaines	38
- L'organigramme du SIREDOM au 31 décembre 2013	39
ANNEXES	40
GLOSSAIRE	45

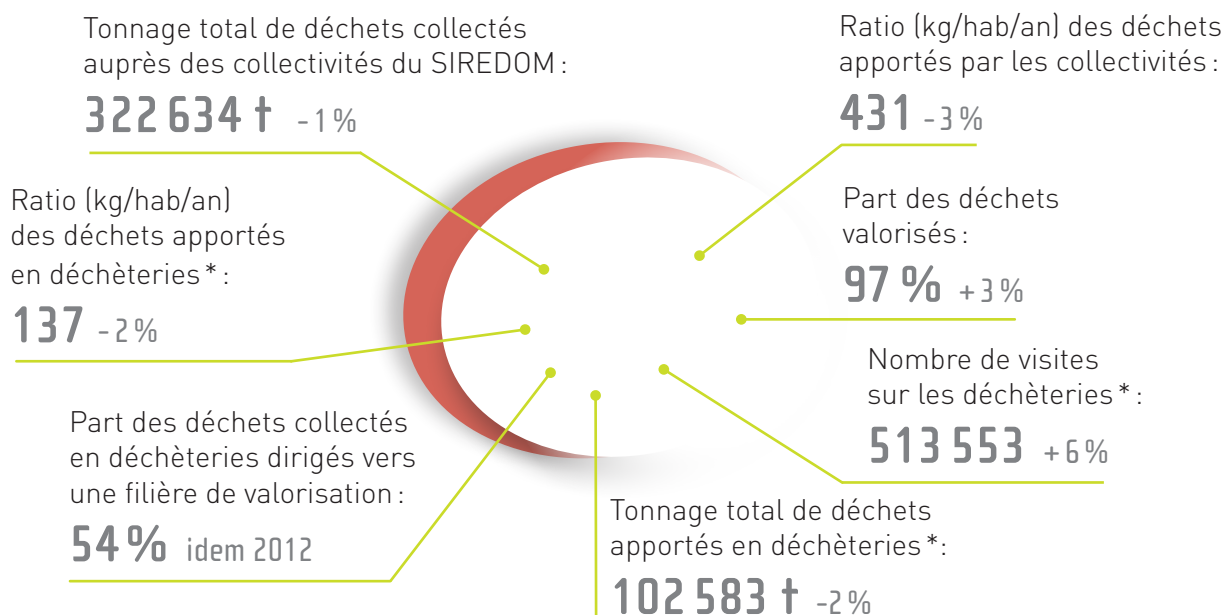
Indicateurs d'activité

La carte d'identité du SIREDOM

Compétence : traitement des déchets

- 129 communes adhérentes
- 1 commune cliente
- 748 756 habitants (INSEE 2010)
- Taux habitat vertical : 33,22 %

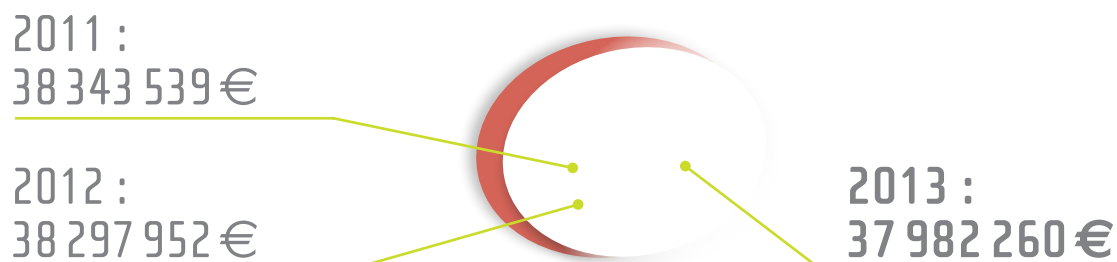
Les indicateurs techniques 2013 comparés à 2012



* L'apport des déchets provenant des activités économiques est autorisé sur certaines déchèteries.

Les indicateurs financiers*

Contribution des collectivités :



Soit une facturation de 0,90 € /habitant/semaine (46,83 €/habitant/an).

* Données extraites des comptes administratifs

Faits marquants



Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement a fixé un certain nombre d'objectifs en matière de réduction des déchets et de taux de valorisation matière et organique. Les indicateurs du SIREDOM ci-après traduisent, à ce stade, les résultats enregistrés.

Valorisation matière et organique

Objectif : augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35% en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers et assimilés contre 24% en 2004.

2011	41%
2012	43%
2013	42%

Réduction des ordures ménagères et assimilées (par rapport à 2009)

Objectif : réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années.

2011	-1%
2012	-2,6%
2013	-5%

Valorisation matière des emballages

Objectif : augmenter le recyclage matière afin d'orienter vers cette filière un taux de 75% des déchets d'emballages ménagers (DEM) dès 2012.

2011	48%
2012	50%
2013	51%

Réseau déchèteries : une année pleine d'évolutions

La modernisation du Réseau déchèteries du SIREDOM s'est poursuivie en 2013 avec l'ouverture d'un 14^e équipement à Saint-Michel-sur-Orge, mais l'évolution majeure pour le Syndicat a été le déploiement du logiciel MODERIS sur ses déchèteries équipées de ponts bascules (Morangis, Vert-le-Grand, Milly-la-Forêt et Sainte-Geneviève-des-Bois). Ce nouveau système, testé avec succès à Nozay en 2012, permet d'améliorer le contrôle des apports par une meilleure traçabilité des badges et des apports associés. Via un extranet simple et pratique, les agents des collectivités adhérentes attribuent et activent les badges d'accès

avec la possibilité de suivre les apports en temps réel et d'annuler ou de bloquer les badges à problèmes.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Réseau déchèteries a également intégré une limitation des apports des particuliers à 10t/an/badge tous déchets confondus. Elle a pour principal objectif de bloquer, dans la majeure partie des cas, les apports excessifs des déchets d'activités économiques des professionnels utilisant un badge particulier. En effet, ces excès ont pour conséquence une baisse pour le SIREDOM de la facturation aux acteurs économiques et une prise en charge financière supplémentaire par les collectivités. À cela s'ajoute une augmentation sur site des contrôles des usagers grâce au recrutement en juillet 2013 de deux agents pour surveiller les apports douteux. En conséquence, et pour la première fois en 10 ans d'exploitation des déchèteries, le tonnage collecté a baissé de près de 3 000t en 2013 et la facturation aux artisans a augmenté de 28%.



Nouveau système de contrôle d'accès aux déchèteries

2013 a vu également le renouvellement du marché d'exploitation des déchèteries (2 ans renouvelable une fois jusqu'au 29 septembre 2017) :

- la société SEMAER s'est vue attribuer le lot 1 « Exploitation et maintenance du Réseau déchèteries » et le lot 6 « Collecte et traitement du plâtre » ;
- la société SEMAVERT le lot 2 « Traitement des inertes et gravats issus du Réseau déchèteries », le lot 5 « Traitement du tout venant enfouissable » ;
- le SIOM de la Vallée de Chevreuse les lots 3 et 4 « Traitement du tout venant valorisable zone nord déchèteries » et « Traitement du tout venant valorisable zone sud déchèteries ».

C'est donc l'occasion de diminuer le tonnage du tout venant enfouissable par la mise en place de nouvelles filières : le tout venant valorisable, détournant environ 8 000 t de déchets/an en valorisation énergétique (électricité et chaleur) et le plâtre avec le recyclage en nouvelles plaques de plâtre (sous-traitance SINIAT) de plus de 5 000 t par an.

Une déchèterie nouvelle génération inaugurée à Saint-Michel-sur-Orge

Inauguré le 4 décembre 2013, ce 14^e équipement du Réseau déchèteries du SIREDOM est complémentaire des déchèteries limitrophes comme Sainte-Geneviève-des-Bois, vite saturée par une trop forte fréquentation. Cette nouvelle plateforme est un outil de proximité donnant la priorité à l'accueil des usagers, à la sécurité et à la fluidité du trafic. Un pas de plus dans l'objectif permanent du SIREDOM de préserver l'environnement par la valorisation et le recyclage des déchets.



Inauguration de la déchèterie de Saint-Michel-sur-Orge

Réagrément et objectifs renforcés pour Ecofolio

Suite au nouvel agrément d'Ecofolio, en charge du tri, de la collecte et du recyclage des papiers en France, le SIREDOM a renouvelé en 2013 la convention avec cet éco-organisme. Pour atteindre l'objectif de 55 % de papiers recyclés en 2016, Ecofolio met en œuvre des conditions renforcées de recyclage des déchets de papiers pour les années futures comme un nouveau barème de soutien.

Caractérisation des ordures ménagères résiduelles

Le SIREDOM a réalisé en 2013 une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles à l'échelle de son territoire pour déterminer la composition globale de ces déchets et connaître les potentiels valorisables et évitables.

Les résultats sont :

- 92,5 kg/hab./an de déchets fermentescibles et putrescibles dus au gaspillage alimentaire ;
- 74 kg/hab./an de déchets potentiellement détournables vers une filière de tri ;
- 228,4 kg/hab./an de déchets potentiellement évitables.

Ce bilan montre qu'une marge de manœuvre importante existe en termes de prévention et de tri des déchets.

Partenariats renforcés avec les REP

Le SIREDOM est partenaire d'éco-organismes créés pour gérer des filières dites de responsabilité élargie des producteurs (REP). Durant l'année 2013, 4 conventions de reprise ont été signées pour renouveler un contrat ou mettre en place une nouvelle filière :

- OCAD3E et Ecologic : collecte et traitement des DEEE issus des ménages pour une durée de 6 ans ;
- OCAD3E et Recylum : collecte et traitement des lampes pour une durée de 6 ans ;
- Eco-DDS : collecte et traitement des DDS issus des ménages (mise en œuvre effective au 15 mars 2014) ;
- Eco-mobilier : collecte et traitement des meubles issus des ménages et professionnels affiliés à Eco-mobilier (mise en œuvre effective au 1^{er} avril 2014 sur les déchèteries de Corbeil-Essonnes, Etampes et Saint-Michel-sur-Orge).

Ces partenariats permettent au SIREDOM de réduire de manière conséquente les coûts d'exploitation du Réseau déchèteries et d'appliquer sur son territoire la responsabilité du producteur sur la prise en charge des déchets issus des ventes de ces produits.



Démontage d'un téléviseur

Recycleries : deux nouveaux partenariats en 2013

En 2013, le Président du SIREDOM a été autorisé à signer deux conventions de partenariat avec les associations : la Régie des Quartiers Les Portes de l'Essonne à Athis-Mons et l'Effet Colibri à Ris-Orangis. Le SIREDOM soutient financièrement ces 2 nouvelles recycleries pour la récupération et le réemploi d'objets ainsi que leurs actions de sensibilisation. Afin de sécuriser le démarrage de leur activité, un forfait annuel leur a été proposé. Chaque convention est conclue pour 2 ans à l'issue desquels et sur la base d'un bilan d'activité, les conditions pourront être réévaluées. Ces deux nouveaux partenariats viennent s'ajouter à celui conclu en 2012 avec la recyclerie du Gâtinais.



Stockage des meubles, recyclerie Les Portes de l'Essonne

Valorisation des biodéchets : une expérimentation à valeur d'exemple

Une convention de groupement de commande a été signée entre le SIREDOM, la ville d'Étampes et la Communauté de Communes de l'Étampois Sud Essonne pour la collecte et le traitement des biodéchets (cantines scolaires, cuisine centrale, centres de loisirs et structures de la petite enfance). Le projet s'inscrit dans le cadre de la loi Grenelle 2 et permet la valorisation des déchets alimentaires pour en faire du compost ou du méthane. Pour le SIREDOM, cette expérience de valorisation des biodéchets, si elle est concluante, devrait donner lieu à sa généralisation sur l'ensemble de son territoire dans les années à venir.

Administration générale

Adhésions

Au 1^{er} janvier 2013, l'adhésion des communes de Marcoussis et Morsang-sur-Seine au SIREDOM a modifié la carte du territoire couvert par le Syndicat. Ces communes de respectivement 8 000 et 600 habitants génèrent 3 300 et 300t annuelles de déchets ménagers.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été arrêté par le Préfet de l'Essonne en décembre 2012.

Au 1^{er} janvier 2013, le paysage intercommunal du SIREDOM se trouve modifié par l'intégration de la commune de Longpont-sur-Orge (6 800 habitants) à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et l'extension de la Communauté d'Agglomération Les Portes de l'Essonne aux communes de Morangis et Savigny-sur-Orge, déjà adhérentes dites indépendantes au SIREDOM.

Surclassement du SIREDOM

À plusieurs reprises, le SIREDOM a sollicité des services de l'État une revalorisation de son classement démographique au regard de ses missions, de son budget, du nombre de ses adhérents, de ses agents et de la population desservie. Ainsi, par arrêté du 2 décembre 2013, Monsieur le Préfet a accordé un surclassement du Syndicat, passant de la strate démographique de 20 000 à 40 000 habitants à celle de 40 000 à 80 000 habitants.

Nouveaux locaux administratifs

Le SIREDOM a acquis des locaux pour ses bureaux administratifs à Lisses (zone du Bois Chaland). Ces locaux permettront de mieux valoriser l'image et la visibilité du Syndicat et offriront à ses agents de meilleures conditions de travail.

Demande d'application du taux réduit de TVA pour le service public des déchets

Avec l'appui de ses adhérents, le SIREDOM s'est mobilisé pour solliciter auprès du Ministre du Développement Durable l'application du taux de TVA réduit à 5%, considérant la collecte et le traitement des déchets comme des services de première nécessité. Une motion et un courrier en ce sens lui ont été adressés.

Composition du bureau au 31 décembre 2013

Franck MARLIN	Président	CC ÉTAMPOIS SUD ESSONNE
Francis CHOUAT	1 ^{er} Vice-Président	CA ÉVRY CENTRE ESSONNE
Jean-Claude QUINTARD	2 ^e Vice-Président	CC DU VAL D'ESSONNE
Éric BRAIVE	3 ^e Vice-Président	CA DU VAL D'ORGE
Jean-Michel ZAMPARUTTI	4 ^e Vice-Président	CA LES PORTES DE L'ESSONNE
Didier CHASTANET	5 ^e Vice-Président	CA ÉVRY CENTRE ESSONNE
Jean PERTHUIS	6 ^e Vice-Président	SIROM
Pascal NOURY	7 ^e Vice-Président	CA LES PORTES DE L'ESSONNE
Jean-Pierre MARCELIN	8 ^e Vice-Président	CA SEINE ESSONNE
Gilles LE PAGE	9 ^e Vice-Président	CC DU VAL D'ESSONNE
Jacques BEAUDET	10 ^e Vice-Président	CA SEINE ESSONNE
Éric VALAT	11 ^e Vice-Président	CA SÉNART VAL DE SEINE
Pascal SIMONNOT	12 ^e Vice-Président	SIROM
Francis CHALOT	13 ^e Vice-Président	CC ENTRE JUINE ET RENARDE
Paul DA SILVA	14 ^e Vice-Président	CA LES LACS DE L'ESSONNE
Françoise VIGNEAU	15 ^e Vice-Présidente	CC DU VAL D'ESSONNE
Arnaud BARROUX	16 ^e Vice-Président	CA ÉVRY CENTRE ESSONNE

Les délégations au 31 décembre 2013

Jean-Claude QUINTARD	Affaires générales préparation et exécution des marchés publics	2 ^e Vice-Président
Éric BRAIVE	Déchèteries	3 ^e Vice-Président
Jean-Michel ZAMPARUTTI	Démarche de communication en direction des usagers et des scolaires	4 ^e Vice-Président
Didier CHASTANET	Valorisation des déchets	5 ^e Vice-Président
Pascal NOURY	Finances et contrôle de gestion	7 ^e Vice-Président
Jacques BEAUDET	Prospectives et stratégies	10 ^e Vice-Président
Pascal SIMONNOT	Commandes et marchés publics	12 ^e Vice-Président

Les commissions

Commissions obligatoires

Jean-Claude QUINTARD	Président de la Commission d'Appel d'Offres Président de la Commission Délégation de Service Public	2 ^e Vice-Président
Philippe ROTTEMBOURG	Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	Délégué titulaire CCVE

Commissions optionnelles

Jean-Michel ZAMPARUTTI	Animation du plan de communication	4 ^e Vice-Président
Didier CHASTANET	Déchèteries	5 ^e Vice-Président
Pascal NOURY	Finances	7 ^e Vice-Président
Jacques BEAUDET	Prospectives et stratégies	10 ^e Vice-Président
Francis CHALOT	Prévention et réduction à la source	13 ^e Vice-Président
Françoise VIGNEAU	Suivi qualité	15 ^e Vice-Présidente

Les représentants

Arnaud BARROUX	16 ^e Vice-Président	SEMARDEL - 1 ^{er} administrateur
Michel PRESLE	Délégué titulaire du SEDRE	SEMARDEL - 2 ^e administrateur
Patrick PALLUAU	Délégué titulaire Évry Centre Essonne	Commission de suivi de l'Écosite de Vert-le-Grand/Écharcon



Centre de tri de Vert-le-Grand

Travaux des commissions

Commission d'Appel d'Offres

Président : Jean-Claude QUINTARD

La Commission d'Appel d'Offres examine tous les marchés publics d'un montant supérieur ou égal aux seuils fixés par décret. Les seuils fixés en 2013 à 5 000 000,00 € HT pour les marchés de travaux et 200 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et services, seront portés respectivement à 5 186 000,00 € HT et à 207 000,00 € HT à partir du 1^{er} janvier 2014.

Au-delà de la compétence relative à l'attribution des marchés dévolue aux membres de la Commission d'Appel d'Offres, les instances du SIREDOM doivent autoriser le Président à signer les marchés. Cette compétence se répartit comme suit :

- Bureau Syndical : entre 90 000,00 € HT et 199 999,99 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 4 999 999,99 € HT pour les marchés de travaux ;
- Comité Syndical : à partir de 200 000,00 € HT pour les marchés de fournitures et de services et 5 000 000,00 € HT pour les marchés de travaux.

L'année 2013 a vu le renouvellement de plusieurs marchés importants. Sur les 25 marchés lancés, on compte 7 procédures formalisées dont 6 appels d'offres et 1 marché négocié. Les 18 autres sont des marchés lancés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics. Parmi ces procédures, 1 a été déclarée infructueuse et 3 sans suite.

Liste des marchés conclus en 2013, établie conformément à l'arrêté du 21/07/2011 en application de l'article 133 du Code des Marchés Publics :

SEUILS (€ HT)	OBJET DU MARCHÉ
Marché de services	
de 20 000,00 à 89 999,99	Études de faisabilité pour la mise en place des ponts bascules en entrée/sortie sur le Réseau déchèteries du SIREDOM.
	Réalisation d'une campagne de caractérisation des ordures ménagères sur le territoire du SIREDOM.
	Conception graphique et réalisation de supports de communication.
	Réalisation de visites « Clients Mystères » sur le Réseau déchèteries du SIREDOM.
	Assurance flotte automobile et risques annexes.
de 90 000 à 199 999,99	Prestations d'impression et de livraison, insertion et distribution dans les boîtes aux lettres du magazine d'information du SIREDOM.
De 200 000 et plus	Réception et traitement des déchets végétaux sur le territoire du SIREDOM.
	Exploitation du Réseau déchèteries du SIREDOM et traitement de flux divers.
	Collecte et traitement des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) du Réseau déchèteries et armoires présentes sur les communes du territoire du SIREDOM.
Marché de fournitures	
De 20 000 à 89 999,99	Fourniture de badges sans contact pour l'accès aux déchèteries du SIREDOM.
De 200 000 et plus	Fourniture et livraison de bornes amovibles (10M ³) et bennes amovibles fermées (15M ³) pour le Réseau déchèteries du SIREDOM.
	Fourniture et pose d'un système de pesage par ponts bascules en entrée/sortie sur le Réseau déchèteries du SIREDOM.
Marché de travaux	
De 20 000 à 89 999,99	Création d'une structure métallique anti-intrusion.
De 90 000 à 4 999 999,99	Travaux de rehausse de la toiture du centre de transfert des collectes sélectives à l'Écosite Sud Essonne et aménagements complémentaires.
	Construction d'une déchèterie à Saint-Michel-sur-Orge.

Commission des finances

Président : Pascal NOURY

Au cours de ses travaux en 2013, la commission des finances a validé le Débat d'Orientation Budgétaire, les tarifs, le budget prévisionnel, le budget supplémentaire 2013 ainsi que le Compte Administratif 2012. Suite à la présentation du budget prévisionnel et pour répondre aux interrogations de certains délégués lors du Comité Syndical, il a été proposé d'élargir les réunions de la commission des finances relatives au Compte Administratif 2012 et au Budget Supplémentaire 2013 à tous les délégués intéressés. Ainsi, la structure des tableaux de synthèse des notes de présentation de ces documents budgétaires a évolué à la demande de la commission.

Commission consultative des services publics locaux

Président : Philippe ROTTEMBOURG

La commission a donné un avis favorable sur le rapport d'activité 2012 du SIREDOM tout en formulant des remarques sur sa forme dans le but de faciliter la comparaison avec les référentiels régionaux et nationaux. Les membres ont aussi appuyé la nécessité de développer la collaboration entre le Syndicat et ses collectivités adhérentes, notamment sur l'évolution du service et la communication. Le rapport du délégataire au délégant 2012 n'a pas pu être présenté à la CCSPL en raison de réponses non apportées à plusieurs demandes de précisions.

Commission déchèteries

Président : Eric BRAIVE

La commission a validé les factures d'ajustements des apports non-identifiés par badge pour le 1^{er} semestre 2013 et la programmation des phases de renouvellement des badges pour les collectivités adhérentes du SIREDOM. Elle a acté les mesures d'interdiction d'accès des utilitaires le week-end à la déchèterie de Ballancourt-sur-Essonne pour améliorer la fluidité des apports sur site en attendant l'extension de cet équipement. Ont aussi été validées la convention unique d'accès pour les professionnels (hors chambres consulaires) permettant aux auto-entrepreneurs, professions libérales et autres entreprises indépendantes d'accéder aux déchèteries moyennant paiement ainsi que les nouvelles modalités de contrôle d'accès aux déchèteries (logiciel MODERIS) et la limitation des apports à 10 t/an/badge en vue de la modification du règlement intérieur.

Commission prévention des déchets

Président : Francis CHALOT

La commission prévention a permis de dresser le bilan 2012 des actions menées du Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD), de mettre en avant les premiers résultats positifs de sa mise en œuvre et de valider le plan d'actions 2013. En matière de prévention, la commission a ainsi décidé d'inscrire dans le cadre de son PLPD, la démarche actuellement menée au niveau national contre le gaspillage alimentaire comme l'une des priorités futures du SIREDOM.

Commission communication

Président : Jean-Michel ZAMPARUTTI

Un tour d'horizon des actions de communication du SIREDOM sur l'année 2013, les grands principes et nouveaux soutiens du barème E d'Eco-Emballages ainsi que la nouvelle organisation de la communication de proximité rattachée depuis août 2013 au service communication, ont été présentés à la commission. Entre autres orientations et actions pour 2014, la rencontre des collectivités, le développement de nouvelles actions de prévention, le renforcement de la communication sur les déchèteries seront au programme sans oublier une préparation du terrain par des formations aux élus de la nouvelle mandature.

Commission prospectives et stratégies

Président : Jacques BEAUDET

Quel futur pour le SIREDOM à l'horizon des 10 prochaines années ? Le Syndicat a lancé une réflexion au printemps 2013 qui s'est poursuivie à l'occasion d'un atelier-débat le 30 août auquel le Président a convié les membres du Bureau Syndical. Les échanges des Vice-Présidents et des responsables des services administratifs ont porté sur les enjeux de développement du SIREDOM, le fort potentiel de réduction des déchets à la source et la nécessité d'un travail quotidien avec les adhérents pour garantir la cohérence des actions à mettre en œuvre sur le territoire. Un document de synthèse a ensuite été communiqué à l'ensemble des délégués du SIREDOM.

Le périmètre du SIREDOM

Nos adhérents

Collectivités adhérentes

	Nombre de communes représentées	Population INSEE 2010	% Part/Pop. totale	% Habitat vertical
CA Les Lacs de l'Essonne	2	58 683	7,84 %	57,22
CA Les Portes de l'Essonne	5	101 116	13,50 %	39,43
CA Seine Essonne	5	65 089	8,69 %	38,73
CA Sénart Val de Seine	3	78 702	10,51 %	35,23
CA du Val d'Orge	10	133 177	17,79 %	30,26
CA Evry Centre Essonne	6	114 750	15,33 %	53,55
CC de l'Étampois Sud Essonne	1	23 158	3,09 %	32,88
CC Val d'Essonne	20	56 395	7,53 %	11,91
CC Arpajonnais	1	9 338	1,25 %	26,67
CC Entre Juine et Renarde	9	14 746	1,97 %	9,54
SEDRE	19	21 608	2,89 %	3,1
SIEOM	13	4 961	0,66 %	2,16
SIROM	27	22 531	3,01 %	3,83
Communes indépendantes*	8	44 502	5,94 %	22,99
TOTAL	129	748 756	100 %	33,22 %

*Épinay-sur-Orge, Marcoussis, Morsang-sur-Seine, Nozay, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Saulx-les-Chartreux, Tigery.

Collectivité cliente liée par convention

	Population INSEE 2010	Flux
Chilly Mazarin**	18 484	Réseau déchèteries

Ensemble des collectivités

Nombre de communes adhérentes

129**

Population (INSEE 99) sur le territoire du SIREDOM

690 024

Population (INSEE 10) sur le territoire du SIREDOM

748 756

% Habitat vertical (INSEE 99)

33,22 %

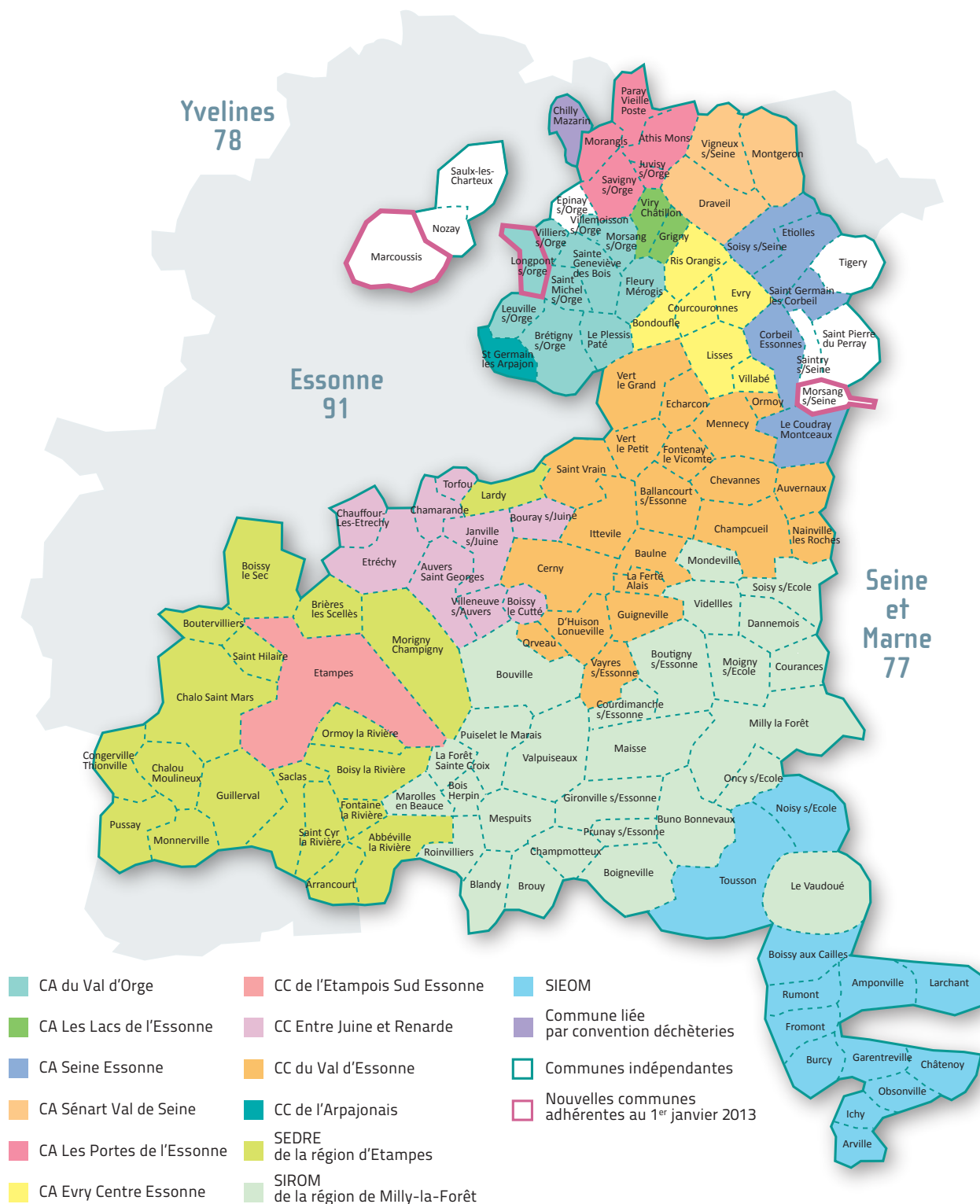
Commune cliente

Population desservie en sus pour le Réseau déchèteries (INSEE 2010) : 18 484 habitants de Chilly Mazarin.

**La population de la commune cliente n'est pas prise en compte.

Le territoire

Le SIREDOM compte 129 communes adhérentes.



© siredom 2013

Compétences

Les collectivités ont confié au SIREDOM :

- le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de ses procédures contractualisées : Bail Emphytéotique Administratif (BEA), marchés d'exploitation ;
- la prévention et la réduction des déchets à la source ;
- l'exploitation de 2 quais de transfert (ordures ménagères et collectes sélectives) ;
- la réalisation et l'exploitation d'un Réseau de 14 déchèteries et d'une déchèterie mobile ;

- l'exploitation des bornes d'apport volontaire pour le verre et les emballages ménagers (plus de 900 bornes).

En juillet 2010, le SIREDOM a repris la compétence collecte et traitement des déchets dangereux des ménages apportés par les particuliers sur les 5 points de dépôts appelés « armoire DDM », assurée auparavant par le Conseil général de l'Essonne. Le maillage de plus en plus dense du Réseau déchèteries permet de se substituer progressivement à cet apport volontaire.

Répartition des compétences

	Mode d'organisation	Collecte SIREDOM	Traitement SIREDOM
Ordures ménagères	Porte à porte		X
Emballages	Porte à porte		X
Verre	Porte à porte		X
	Apport volontaire	X	X
Journaux-revues-magazines	Porte à porte		X
	Apport volontaire		X
Déchets végétaux	Porte à porte		X
	Déchèteries	X	X
Encombrants	Porte à porte		X
Déchets des services techniques			X
Bois	Déchèteries	X	X
Tout venant	Déchèteries	X	X
Gravats	Déchèteries	X	X
Ferraille	Déchèteries	X	X
DEEE	Déchèteries	X	X
DDM	Apport volontaire	X	X
	Déchèteries	X	X

Une mission de service public : le traitement des déchets

Organisation de l'élimination des déchets

DÉCHETS	COLLECTE	TRAITEMENT			
Ordures ménagères	Porte à porte 205 645 t	UIOM de Vert-le-Grand 203 420 t SEMARIV/SEMARDEL		CSDU de Vert-le-Grand 2 020 t SEMAVERT	
Emballages y compris verre et JRM	Porte à porte 39 259 t Apport volontaire 7 487 t Déchèteries 794 t	Centre de tri de Vert-le-Grand 38 718 t SEMARIV/SEMARDEL		Centre de transfert de l'Écosite Sud Essonne 1 335 t Régie	
Déchets végétaux	Porte à porte 41 951 t Déchèteries 15 668 t	Plateforme de compostage			
		Vert-le-Grand 43 460 t SEMAVERT	Moigny-sur-École 5 241 t Compost du Gâtinais	Boissy-le-Sec 5 404 t Compost Sud Essonne	Saclay 3 514 t COMPOMAR
Encombrants *	Porte à porte 6 753 t	Centre de tri des encombrants Wissous 6 753 t PAPREC			
Déchets des services techniques non triés	19 676 t	CSDU Vert-le-Grand 19 676 t SEMAVERT			
Bois	Déchèteries 7 600 t Services Techniques 295 t	Unité de traitement de Vert-le-Grand 7 895 t SEMAVERT <i>dont 2 363 t traitées à SEMAVAL</i>			
Tout venant	Déchèteries 47 191 t Services Techniques 619 t	CSDU Vert-le-Grand 47 810 t SEMAVERT			
Gravats	Déchèteries 27 691 t Services Techniques 862 t	CSDU Vert-le-Grand 28 553 t SEMAVERT			
Ferraille	Déchèteries 1 397 t	Usine de recyclage Athis-Mons 1 397 t CFF RECYCLING			
DEEE	Porte à porte 45 t Déchèteries 1 403 t	Démantèlement et recyclage Gonesse 1 448 t ECOLOGIC			
DDM	Apport par les collectivités 43 t Déchèteries 838 t	Centre de stockage et de tri 881 t TRIADIS/SECHE			

* Les tonnages d'encombrants ne comprennent pas ceux de 3 EPCI.

Installations de traitement du SIREDOM

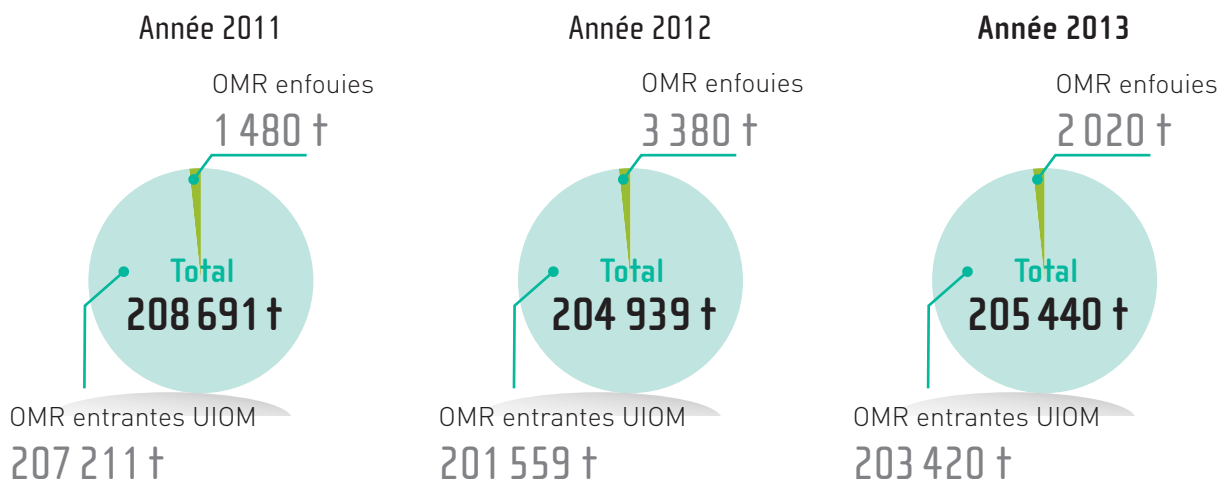
Le SIREDOM dispose de :

- 1 Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) à Vert-le-Grand ;
- 1 Écosite à Étampes, plateforme de transfert des déchets ;
- 1 Réseau de 14 déchèteries et 1 déchèterie mobile ;
- 1 plateforme de transfert du verre à Vert-le-Grand.



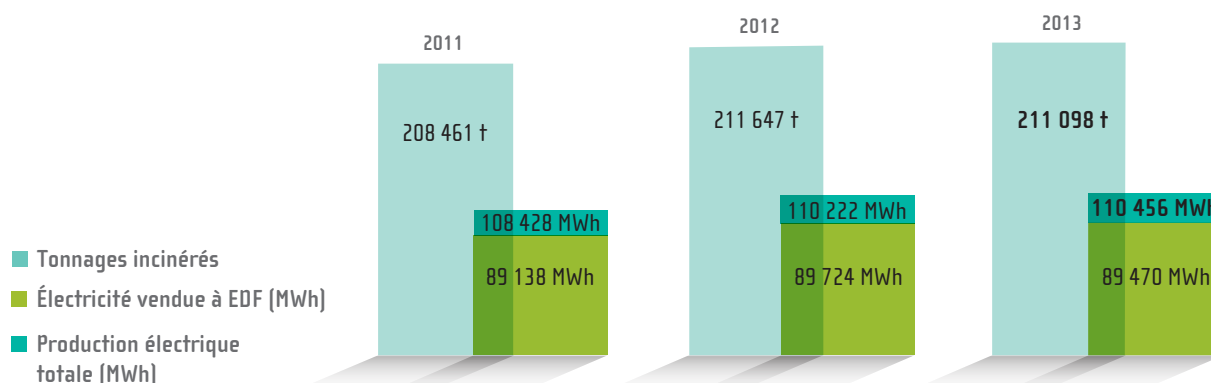
Bilan d'exploitation des unités de traitement

Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

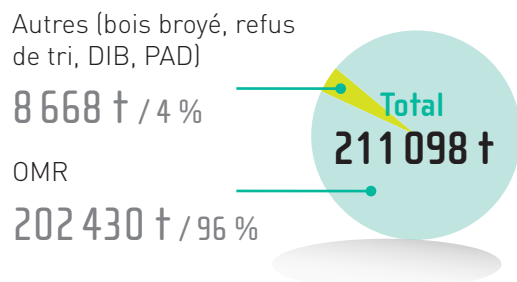


Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand (CITD)

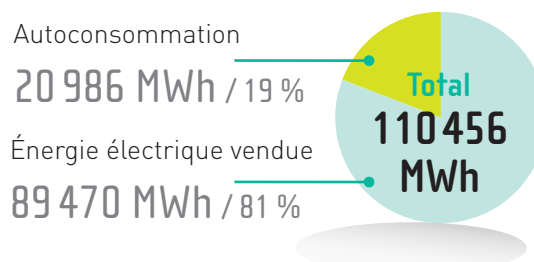
→ L'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM)



→ Décomposition des tonnages incinérés en 2013



→ Répartition de l'énergie électrique produite en 2013 (MWh)



Arrêts techniques de l'UIOM

	Ligne 1	Ligne 2
Arrêts programmés	885 h	562 h
Arrêts non programmés	représentant 3 % des arrêts	représentant 43 % des arrêts
Taux de disponibilité	90 %	94 %

→ Le Centre de tri de Vert-le-Grand

En 2013, les tonnages réceptionnés sur le centre de tri de Vert-le-Grand ont diminué de 1% par rapport à 2012 alors que dans le même temps la qualité des collectes s'est dégradée.

Emballages en bi-flux*

2012 : 20,00 % de refus de tri

2013 : 21,35 % de refus de tri

* L'objectif à atteindre du taux de refus de tri en bi-flux est de 15 %.

Emballages en tri-flux

2012 : 23,02 % de refus de tri

2013 : 26,02 % de refus de tri

Des efforts restent donc à réaliser pour capter plus d'emballages, de papiers recyclables et améliorer le geste de tri de l'habitant. C'est ce que montrent les résultats de la campagne 2013 de caractérisation des ordures ménagères résiduelles réalisée par le SIREDOM. En effet, la part de ces déchets reste importante dans nos poubelles classiques.

Par ailleurs, des tests de performance de la chaîne de tri ont été effectués en septembre 2013. Dans sa configuration actuelle, ils ont confirmé le niveau attendu de performance.

En 2013, l'ensemble des déchets collectés sur le territoire du SIREDOM a été traité sur le centre de tri de Vert-le-Grand.

Une baisse des tonnages de déchets issus du tri est constatée en 2013, notamment sur les papiers. Une réflexion est en cours pour améliorer l'exploitation du centre de tri et ainsi mieux capter les papiers pendant les processus de tri. Le SIREDOM a également signé un nouveau contrat de reprise des papiers sorte 1.11 pour une durée d'un an renouvelable 5 fois.

Matières valorisées apportées sur le CITO de Vert-le-Grand

Emballages (hors verre) et papier

2011
77 %

2012
80 %

2013
77 %

Collecte sélective

2011
83 %

2012
86 %

2013
85 %

→ Écosite Sud Essonne d'Étampes

En 2013, l'Écosite Sud Essonne a permis de transférer plus de 17 700 t d'ordures ménagères résiduelles (OMR) et 4 100 t de collecte sélective. La diminution constatée en 2013 des OMR transférées s'explique en partie par les collectes de la Communauté de Communes entre Juine et Renarde, vidées directement à l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Vert-le-Grand sans transiter par l'Écosite.

Dans le cadre de l'amélioration du service aux collectivités, les démarches administratives pour les travaux de rehausse de la toiture du quai de transfert des collectes sélectives ont été menées à terme. Ils seront réalisés en 2014 et permettront une réception optimisée des déchets.

Enfin, dans le cadre de l'appel à projet lancé par le SIREDOM, l'activité de valorisation des emballages collectés auprès des secteurs de l'industrie et du bâtiment par la société Triadis, s'est développée sur l'Écosite au cours de l'année.

Quai de transfert des ordures ménagères

	OM entrantes	OM transférées (OM + refus tri)
2011	20 636 t	20 430 t
2012	20 219 t	19 686 t
2013	17 977 t	17 774 t

Transfert des collectes sélectives

	Entrantes	Transférées
2011	4 406 t	4 362 t
2012	4 594 t	4 452 t
2013	4 196 t	4 114 t

Le Réseau déchèteries

Depuis décembre 2013, le Réseau déchèteries du SIREDOM compte 14 équipements avec l'ouverture de Saint-Michel-sur-Orge. Ils accueillent gratuitement et dans la limite de 10 tonnes d'apports/an/badge, les déchets ménagers volumineux non collectés en porte à porte des particuliers du territoire du SIREDOM. Les déchets des acteurs d'activités économiques sont eux acceptés dans 11 déchèteries.

L'augmentation constante de 2004 à 2012 des tonnages réceptionnés sur les déchèteries du Syndicat montre l'intérêt grandissant des usagers pour la protection de l'environnement. Toutefois, cette progression devait être maîtrisée pour freiner les apports de déchets d'activités économiques avec des badges particuliers. L'année 2013 a donc vu le développement du logiciel MODERIS et la limitation des apports des particuliers à 10 t/an/badge tous déchets confondus pour améliorer le contrôle des accès en déchèteries.

Tonnage global entrant



Nombre de visiteurs



Déchets accueillis

	Ratio kg/hab/an Île-de- France	Ratio kg/hab/an (population SIREDOM)		Ratio kg/visiteur/an		Ratio kg/professionnel/an	
	2009	2012	2013	2012	2013	2012	2013
Tout venant	25	66	63	100	92	1 796	3 133
Ferraille	2	2	2	3	3	108	149
Déchets végétaux	9	19	21	29	31	722	1 383
Gravats	21	39	37	59	54	393	1 305
Bois	3	11	10	17	15	383	729
Collecte sélective	0,6	1	1	2	2	86	97
DEEE	1,1	2	2	3	3	-	-
DDM	0,6	1	1	3	3	21	23
	62,2	141	137	226	201	3 508	6 820

En complément des collectes sélectives des communes, les déchèteries deviennent ainsi une solution de traitement des déchets ménagers volumineux.

En 2013, le Réseau déchèteries a reçu 102 583 tonnes de déchets (en baisse de 2 % par rapport à 2012) et accueilli 513 553 usagers.

Entre 2012 et 2013, les flux de gravats et de tout venant enfouissable ont diminué de 3 %, baisse due notamment au transfert de certains déchets vers le tout venant valorisable. Le flux de déchets végétaux a augmenté de 10 %.

Afin d'améliorer le service aux usagers, la maîtrise d'œuvre pour la mise en place sur les déchèteries de Corbeil-Essonnes, Étampes et Lardy du nouveau système de ponts bascules en entrée/sortie, a été lancée avec les travaux prévus au printemps 2014. Ce nouveau système de pesée dynamique permettra une meilleure traçabilité des dépôts et une circulation beaucoup plus fluide des usagers. Les premières études ont également été réalisées pour agrandir les déchèteries de Vigneux-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray et Saclas, et les équiper aussi de ponts bascules.

En outre, les derniers éléments administratifs ont été réunis cette année pour le lancement des travaux en avril 2014 de la future déchèterie de Ris-Orangis.

Concernant la déchèterie d'Athis-Mons, un avis favorable de la Direction Départementale Technique (DDT) a été rendu afin de réaliser un nouvel équipement sur le site du Comptoir des Parfums à proximité de la recyclerie Les Portes de l'Essonne. La maîtrise d'œuvre a donc été initiée avec un lancement effectif des travaux au deuxième semestre 2014.

Caractéristiques des apports en déchèteries

Apports : 102 583 t en 2013

- - 2 % par rapport à 2012
- 24 % de l'ensemble des déchets traités par le SIREDOM

Évolution des tonnages de déchets apportés sur les déchèteries

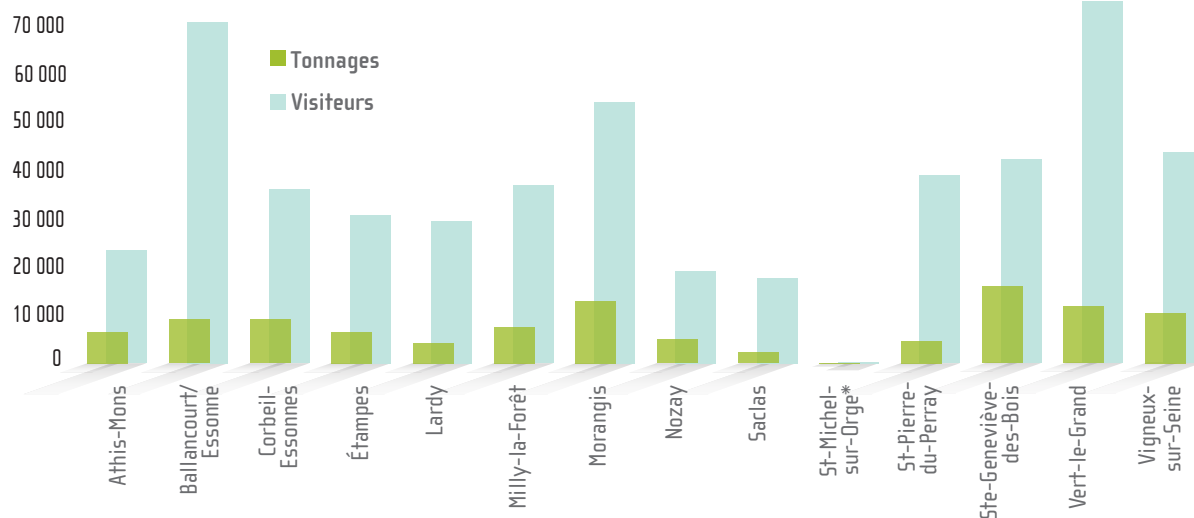
	Cartons	Déchets végétaux	Ferraille	Inertes	Tout venant
2011	371 t	14 397 t	1 642 t	29 695 t	43 607 t
2012	379 t	14 278 t	1 522 t	28 542 t	48 461 t
2013	340 t	15 668 t	1 397 t	27 691 t	47 191 t
Évolution 2012/2013	- 10 %	+ 10 %	- 8 %	- 3 %	- 3 %

	Bois	DEEE	DDM	Papier	Verre
2011	6 589 t	1 871 t	860 t	311 t	160 t
2012	8 246 t	1 581 t	841 t	288 t	191 t
2013	7 600 t	1 403 t	838 t	252 t	202 t
Évolution 2012/2013	- 8 %	- 11 %	- 0,3 %	- 12 %	+ 5 %



Déchèterie de Saint-Michel-sur-Orge

Visiteurs et tonnages reçus sur les déchèteries



*Ouverture fin 2013

Bornes d'apport volontaire

En 2013, avec un parc de 914 bornes d'apport volontaire (BAV), le SIREDOM a collecté 6 178,62 tonnes de verre. Sur un parc de 23 bornes emballages, 28,71 tonnes ont été collectées.

Le service déchèteries a aussi poursuivi son objectif d'optimisation de son parc de bornes. Plusieurs rencontres avec les collectivités adhérentes ont également été l'occasion de mieux cerner leurs projets et d'étudier les évolutions possibles de la collecte du verre en apport volontaire.

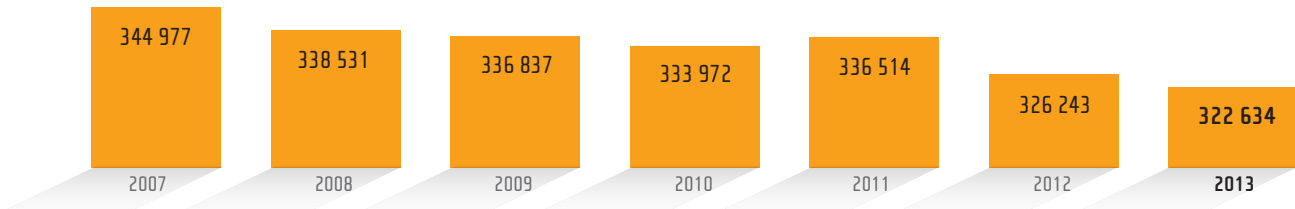


Borne d'apport volontaire verre

Les flux de déchets

Les apports

Tonnages des collectivités



L'évolution des tonnages traités des collectivités du SIREDOM est variable selon les déchets :

Entre 2012 et 2013

- **Encombrants : - 44 %**
(suite au changement de prestataire de traitement, les déchets encombrants de 3 communautés d'agglomération ne sont pas apportés au Syndicat).
- **Déchets des services techniques : + 2 %** dont + 3 % des déchets des services techniques triés
- **Déchets végétaux : + 3 %**
- **Ordures ménagères résiduelles : + 1 %**
- **Collecte sélective : - 0,6 %**

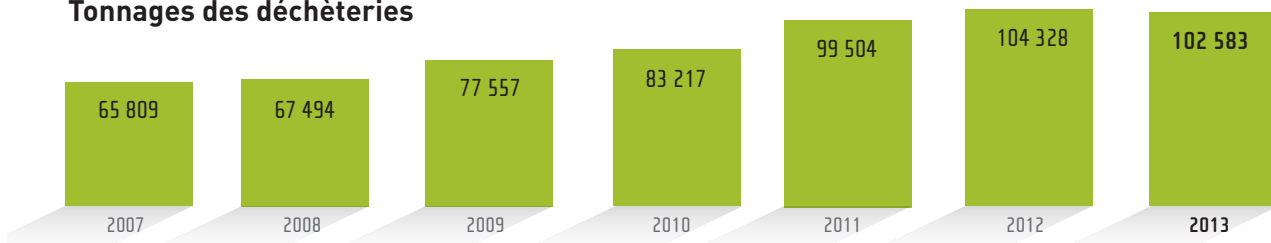
En 2013, le tri des déchets des services techniques continue sa progression, le SIREDOM incitant financièrement les collectivités de son territoire à développer cette action.

Contrairement à la tendance des années précédentes, les tonnages 2013 d'ordures ménagères résiduelles (OMR) augmentent légèrement alors que ceux de la collecte sélective baissent. Des efforts restent donc à faire pour récupérer les déchets valorisables dans la poubelle des OMR.

Pour les collectivités ayant mis en place la REOMi sur le territoire du SIREDOM, les résultats suivants ont été observés :

- Communauté de Communes du Val d'Essonne : - 6 % de déchets collectés hors déchèteries ;
- SEDRE : stabilisation des tonnages de déchets collectés par rapport à 2012.

Tonnages des déchèteries



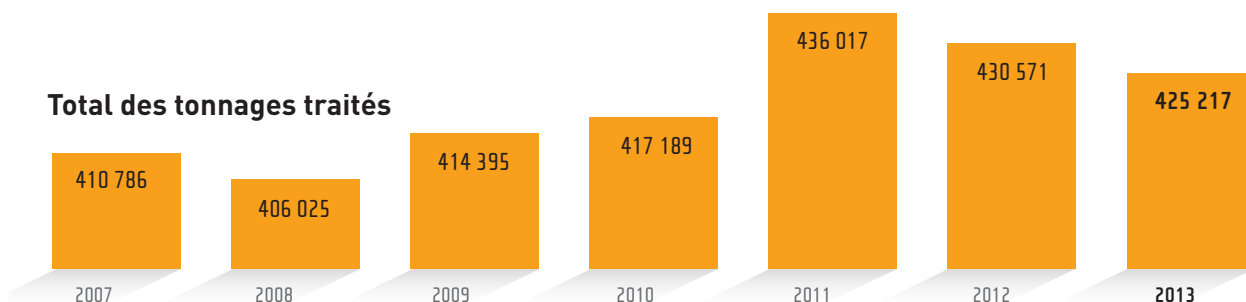
Depuis la reprise en 2004 par le SIREDOM de l'exploitation des déchèteries de son territoire, le tonnage des déchets traités dans son Réseau a baissé en 2013. Les déchets concernés par cette baisse sont le tout venant, les inertes et la ferraille.

Le mode de traitement des déchets collectés en déchèteries a évolué, notamment avec la mise en

place de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) sur les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) (mise en œuvre effective le 1^{er} avril 2014) et le tout venant qui sera trié en 2014 en 2 catégories : enfouissable et valorisable par incinération.

De même, le SIREDOM a intégré dans le marché d'exploitation de ses déchèteries le tri du plâtre.

Total des tonnages traités



Les tonnages de déchets traités en 2013 par le SIREDOM ont diminué de 1 % par rapport à 2012. Ce sont les encombrants et les apports en déchèteries qui ont été le plus à l'origine de cette baisse.

Les déchets des collectivités

Les déchets valorisés en 2013 ont augmenté par rapport à 2012 en raison notamment :

- d'une très bonne valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles (production d'électricité) ;
- d'une année complète de traitement des encombrants par le nouveau prestataire atteignant les performances attendues : 90 % de valorisation matière et énergétique.



Plateforme de transfert des déchets, Écosite d'Étampes

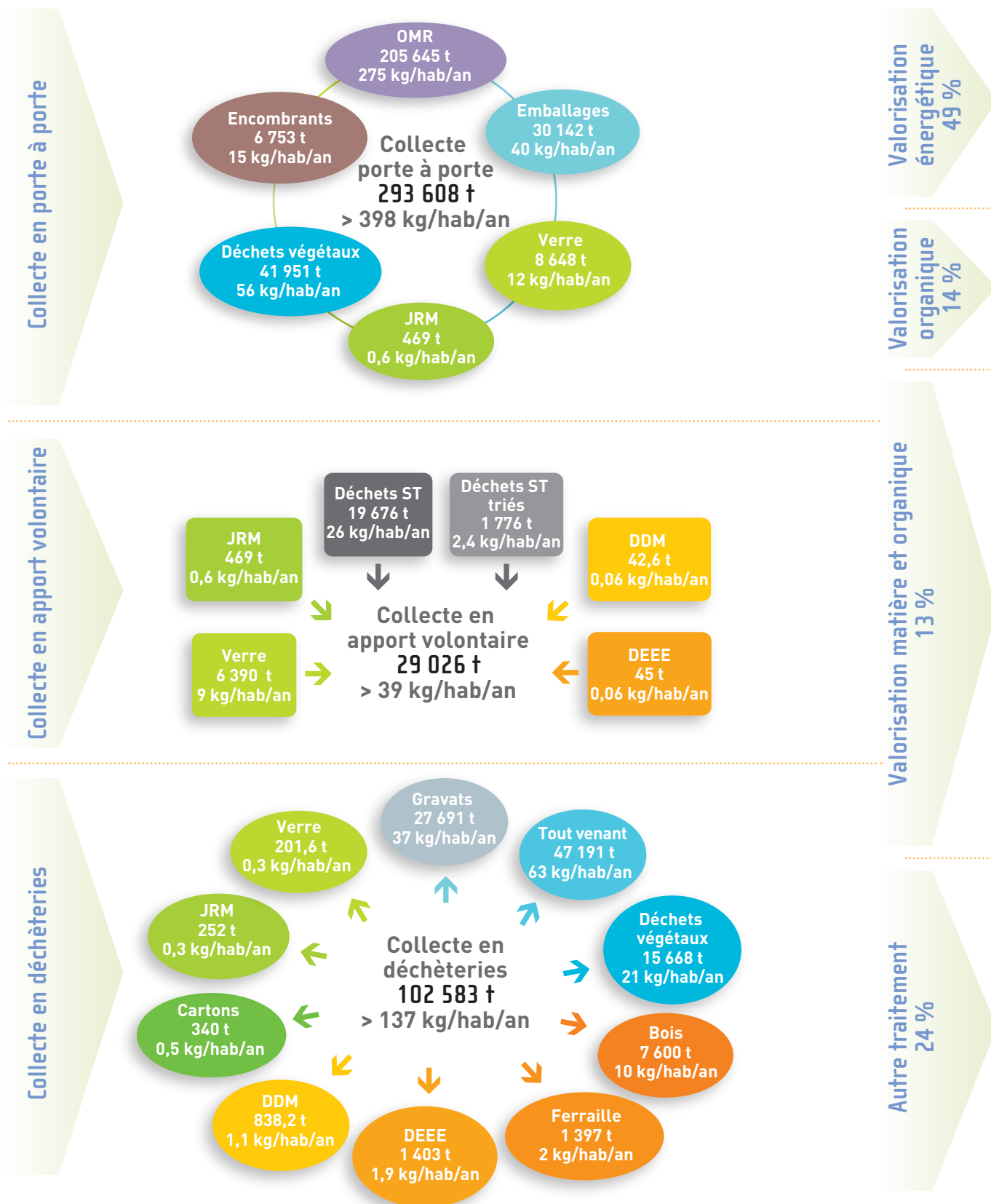
Répartition des modes de traitement des déchets des collectivités

	Nature valorisation	Tonnages collectés	Tonnages enfouis	Tonnages valorisés	Part valorisée*	
					2012	2013
OM résiduelles	Incineration	205 645	2 020	203 625	98 %	99 %
Encombrants	Enfouissement/ Recyclage	6 753	675	6 106	21 %	90 %
Déchets végétaux	Compostage	41 951	0	41 951	100 %	100 %
Emballages	Tri	30 142	4 405	24 813	82 %	78 %
Journaux-revues-magazines	Tri	1 566				
Verre	Tri	15 037	0	15 240	98 %	101 %
DDM	Élimination	43	0	43	100 %	100 %
TOTAL		301 137	7 100	291 778	94 %	97 %

*Valorisation matière et/ou énergétique.

Synoptique des flux de déchets traités

Total déchets collectés → 425 217 tonnes → 574 kg/hab/an



→ recyclage et valorisation

UIOM
203 423 t
> 272 kg/hab/an

Tri des encombrants
2 242 t
> 5,1 kg/hab/an

Énergie 110 456 MWh

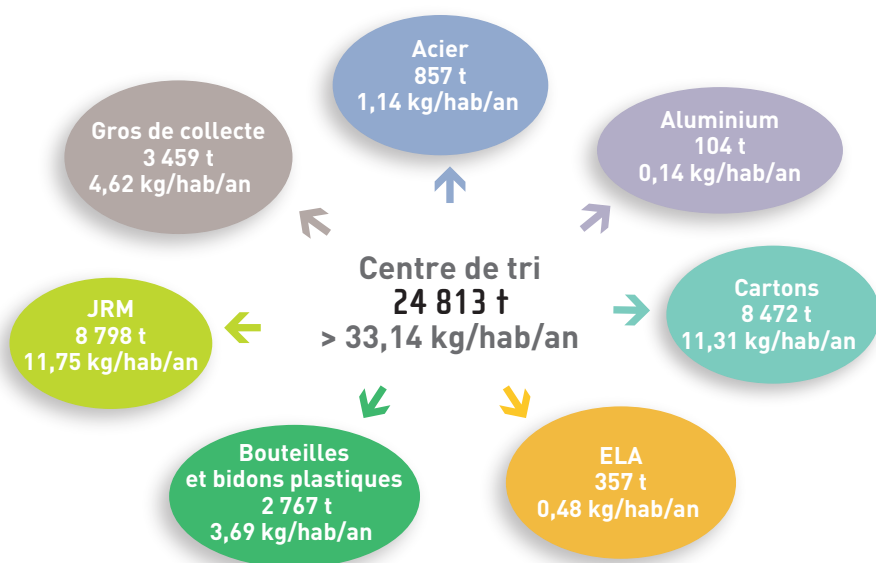
Sous-produits de l'incinération valorisés et recyclés
> 39 559 t dont :

- Valorisés 35 556 t de mâchefers
- Recyclés 409 t d'aluminium issu des mâchefers
3 596 t d'acier issu des mâchefers

Compostage
déchets végétaux
57 619 t
> 77 kg/hab/an

Compost

Bois



Verre 15 240 t soit 20,4 kg/hab/an

Filières déchèteries

- Ferraille 1 397 t
- Bois 7 600 t
- DEEE 1 403 t

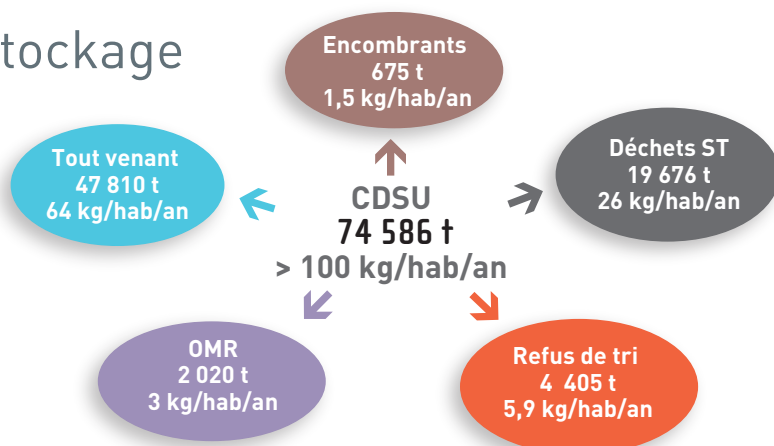
Tri des encombrants

- Ferraille 279 t soit 0,6 kg/hab/an
- Bois 2 905 t soit 6,6 kg/hab/an
- Plastiques 201 t soit 0,5 kg/hab/an
- Cartons 139 t soit 0,3 kg/hab/an

Déchets des collectivités

- Bois 295 t
- DEEE 45,19 t

Stockage



Traitement spécifique

DDM 881 t

Remblaiement

Gravats 28 554 t

Évolution du coût du Service Public

Un budget équilibré et des contributions maîtrisées

L'année 2013 s'est inscrite dans le prolongement des années précédentes, marquées par une situation financière maîtrisée.

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur l'incinération ayant un impact direct sur l'évolution du coût du traitement des déchets, il faut rappeler qu'elle a augmenté de 25 % au 1^{er} janvier 2013 portant sa part à 4,00 € HT par tonne incinérée.

Pour autant, la politique tarifaire du SIREDOM en complément de l'évolution des tonnages a permis de réduire les appels à contributions auprès des collectivités membres comme le montre le tableau ci-après.

Depuis 2009, les tonnages de déchets traités par le SIREDOM ont augmenté de 2,61 % alors que les appels à contributions ont diminué de 0,72 % en € HT. Or, la TGAP n'a fait qu'augmenter durant cette même période. La politique tarifaire du SIREDOM a donc permis de neutraliser l'impact de l'augmentation de cette fiscalité.

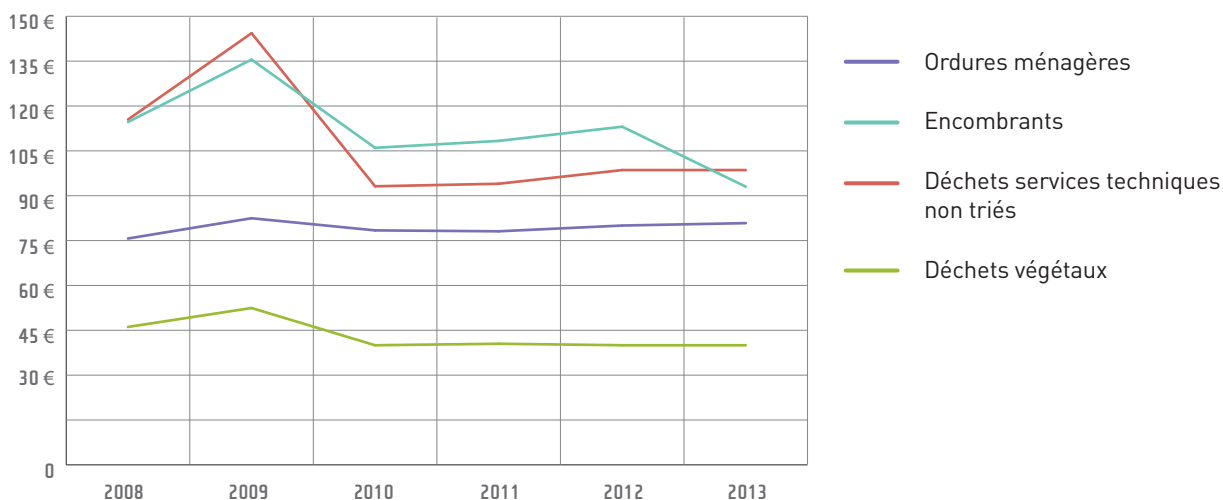
Afin de justement définir l'évolution de 2009 à 2013 du coût du traitement pour les collectivités membres, il convient d'intégrer la TVA qui est passée de 5,5 % à 7 % depuis le 1^{er} janvier 2012.

Ainsi, les contributions appelées par le SIREDOM en 2009 s'élevaient à 40 364 € TTC et en 2013 à 40 640 € TTC, soit une augmentation de 0,68 % alors que les tonnages traités ont augmenté de 2,61 %.

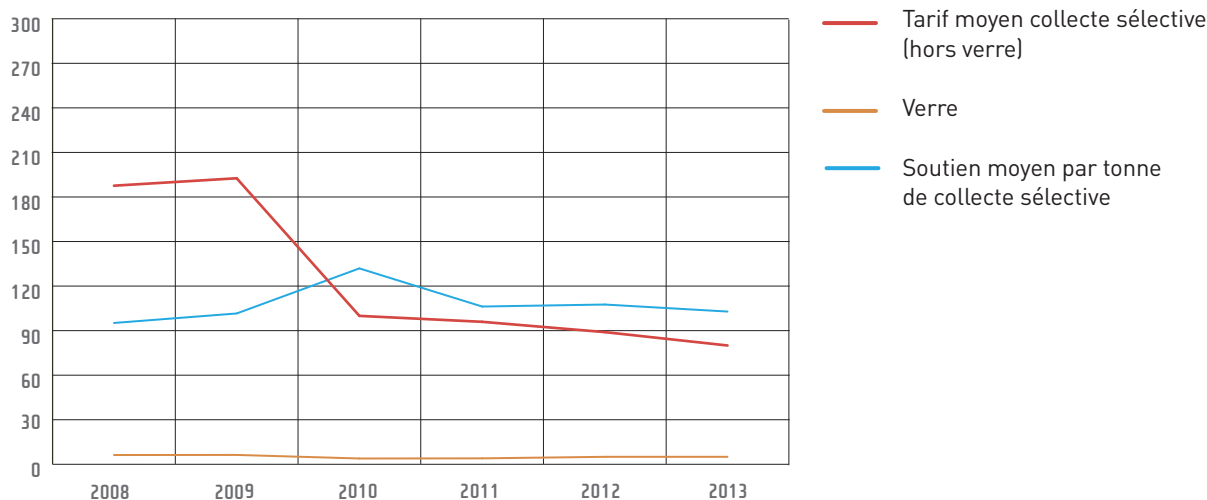
	Contributions appelées en K€ HT	Tonnage global	Tarif moyen en € HT/tonne
2009	38 260	414 395	92,33
2010	36 297	417 189	87,00
2011	38 343	435 964	87,94
2012	38 631	430 469	89,74
2013	37 982	425 217	89,32

Tarifs de traitement des déchets apportés par les collectivités

Évolution des tarifs de traitement des ordures ménagères, encombrants, déchets communaux et de services techniques non triés et déchets végétaux collectés en porte à porte (en euros HT).



Évolution des tarifs de tri des produits issus de la collecte sélective du SIREDOM et présentation du soutien moyen par tonne versé par les Eco-organismes (Eco-Emballages et Ecofolio).



Depuis 2010, la mise en fonctionnement du nouveau centre de tri au sein du Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) couplée à un transfert des recettes liées à la vente des journaux-revues-magazines directement en déduction du prix facturé, permet de réduire significativement le tarif moyen

de traitement de la collecte sélective. Depuis 2010, la hausse des recettes liées à la vente de matières premières secondaires venant en déduction du prix facturé couplée à la politique tarifaire du SIREDOM permettent de réduire le tarif pratiqué. En 2013, la réduction était plus de 80 €/t.

Tarifs de traitement des déchets déposés en déchèteries

Évolution des tarifs de transport et de traitement des apports en déchèteries

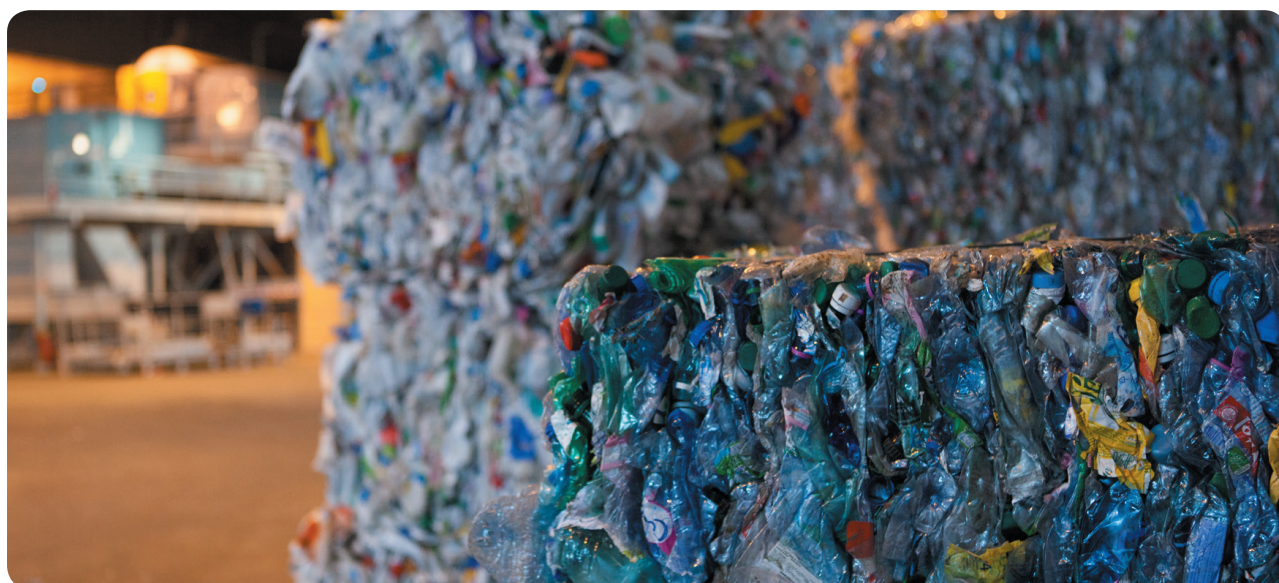
Tarifs en € HT par tonne	Particuliers/Collectivités			Artisans et Collectivités non membres		
	2011	2012	2013	2011	2012	2013
Inerte	30,00 €	31,00 €	31,00 €	45,00 €	46,50 €	47,00 €
Tout venant	82,38 €	90,15 €	90,15 €	101,71 €	111,31 €	112,00 €
Bois	53,62 €	56,09 €	56,09 €	68,42 €	71,57 €	72,00 €
Ferraille	14,80 €	14,80 €	14,80 €	18,80 €	18,80 €	19,00 €
Déchets végétaux	40,50 €	33,00 €	33,00 €	57,53 €	57,53 €	57,00 €
Cartons	14,80 €	14,80 €	14,80 €	18,80 €	18,80 €	19,00 €
Journaux-revues-magazines	14,80 €	14,80 €	14,80 €	18,80 €	18,80 €	19,00 €
Extincteur/bouteille gaz (pièce)	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
Bouteille oxygène/azote/frigorigène (pièce)	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €	45,00 €
DDM	1 159,58 €	1 159,58 €	1 000,00 €			
Catégorie 1				1 508,33 €	1 508,33 €	1 500,00 €
Catégorie 2				1 903,33 €	1 903,33 €	1 900,00 €
Catégorie 3				3 208,33 €	3 208,33 €	3 200,00 €
Catégorie 4				5 108,33 €	5 108,33 €	5 100,00 €

Catégorie 1 : huiles minérales, végétales, amiante/ciment – Catégorie 2 : solvants, peintures, vernis, colles, graisses, acides et bases, détergents – Catégorie 3 : aérosols, phytosanitaires – Catégorie 4 : produits chimiques non identifiés, pesticides.

Principaux prestataires

Entreprise	Groupe affilié	Nature de la prestation	Type contrat	Échéance	Prestations en K€ HT	
					2012	2013
SEMARIV	SEMARDEL	Traitement des ordures ménagères (dont TGAP)	BEA	31/12/2018	18 122	18 407
SEMARIV	SEMARDEL	Tri des journaux-magazines et emballages			2 806	2 714
TAÏS	VEOLIA	Transfert des ordures ménagères et des journaux-revues-magazines et emballages	Marché public	Échu	183 (OMR et CS*)	
SEMAER	SEMARDEL			28/06/2016	106 (OMR*)	206
MAUFREY					35 (CS*)	82
SEMAVERT	SEMARDEL	Compostage des déchets végétaux (collecte porte à porte et déchèteries)		18/04/2015	1 342	1 350
Compost Sud Essonne		Compostage des déchets végétaux (collecte porte à porte et déchèteries)		25/04/2015	185	156
Compost du Gâtinais		Compostage des déchets végétaux (collecte porte à porte et déchèteries)		18/04/2015	207	162
SEMAVERT	SEMARDEL	Traitement des déchets communaux et services techniques triés et non triés (dont TGAP)		29/07/2016	1 164	1 427
SEMAVERT	SEMARDEL	Traitement des déchets encombrants (dont TGAP)		Échu	765	
PAPREC	PAPREC		31/07/2016	145	474	
SEMAER/ SEMAVERT/ SEMARIV	SEMARDEL	Exploitation des déchèteries (dont traitement hors déchets végétaux et DDM)		29/09/2015	8 058	7 628
TRIADIS	SECHE	Collecte et traitement des DDM des déchèteries		25/03/2014	592	639
DERICHEBOURG		Collecte bornes plastiques et verres		31/03/2014	399	398

*OMR : ordures ménagères résiduelles — CS : collecte sélective



Balles de matériaux triés

Données financières

Le SIREDOM a signé avec Eco-Emballages le Contrat pour l'Action et la Performance. Les soutiens à la tonne triée sont reversés à chaque collectivité selon les mêmes modalités de calcul qu'Eco-Emballages (selon les tonnes collectées et la qualité des déchets rapportés à l'habitant). La valorisation énergétique et matière est déduite du coût de traitement d'une tonne d'ordures ménagères. De même, un montant prévisionnel de recettes de vente de matières premières secondaires est déduit du coût de tri des produits issus de la collecte sélective.

Ainsi, une fois les reversements déduits des appels à contributions et l'application de la TVA, l'activité du SIREDOM (traitement des déchets collectés, fonctionnement du Réseau de déchèteries et charges de structures) a globalement coûté 46,83 € TTC par habitant soit 0,90 € TTC par semaine.

La comparaison des ratios de 2013 avec ceux de 2012 montre une baisse de 1,98 % des appels à contributions (46,83 € TTC par habitant en 2013 contre 47,78 € TTC en 2012) alors que sur la même période les tonnages ont baissé de 1,22 % (425 217 tonnes accueillies en 2013 contre 430 469 en 2012).

Il faut préciser que l'incinération des ordures ménagères résiduelles et le tri de la collecte sélective

sont facturés à un tarif net et intègrent donc les recettes générées par ces activités.

Globalement, la valorisation matière et énergétique issue du traitement des déchets produits sur le territoire du SIREDOM représente une recette totale de 9 568 042 € HT, hors soutiens des éco-organismes qui se décomposent de la manière suivante :

- l'incinération a dégagé 6 249 885 € HT de recettes grâce à la revente d'électricité et de métaux ;
- la revente de matières premières secondaires issues de la collecte sélective a rapporté 2 734 339 € HT ;
- la vente du verre et des produits valorisables issus du réseau déchèteries a généré 583 818 € HT de ressources pour le SIREDOM.

Conformément aux dispositions du BEA (avenant n° 9), tout excédent de recettes par rapport aux recettes prévisionnelles déduites en amont des tarifs est réparti à 50/50 entre le délégataire et le délégant. Au titre de 2013, cet intéressement s'élève à 560 289,28 € HT pour le SIREDOM.

La matrice ADEME des coûts du traitement des déchets est présentée en annexe du présent rapport.

Indicateurs économiques du SIREDOM / Nombre d'habitants desservis : 748 756

	K€ HT	€ HT/hab
Recettes industrielles*	584	0,78
Soutiens éco-organismes et subventions (dont soutiens réservés)	6 531 (5 212)	8,72 (6,96)
Contributions des collectivités adhérentes	37 982	50,73

*Revente des produits issus du Réseau déchèteries (ferraille, batteries), du tri par le SIREDOM pour le verre et l'extraction de la ferraille au sein des encombrants.

Contribuer à la prévention et à la réduction des déchets

Bilan à mi-parcours du Programme Local de Prévention des Déchets du SIREDOM

Le SIREDOM porte un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) pour une partie des collectivités adhérentes et clientes, et anime le réseau de collectivités qui portent leur propre programme. 7 adhérents du Syndicat sont également engagés auprès de l'ADEME pour élaborer et mettre en œuvre un PLP. 85 % de la population du SIREDOM est couverte par l'un des 8 PLP existants.*

Le plan d'actions du PLPD du SIREDOM est composé de 17 actions à mettre en œuvre sur une période de 5 ans. Au-delà de la poursuite des actions de prévention déjà en cours, l'année 2013 a été consacrée à :

- la préparation et au lancement d'un service de formations aux collectivités pour les accompagner dans le volet exemplarité ;
- l'opération « lampes basse consommation et gestion en fin de vie » avec une nouvelle campagne d'affichage réalisée pour sensibiliser les usagers aux gestes d'évitement.

À mi-parcours, le PLPD compte 11 actions réalisées.

Évolution des flux de déchets 2009/2013

	Ratio kg/hab de 2010/2013					Évolution 2012/2013	Évolution 2009/2013
	2009	2010	2011	2012	2013		
Ordures ménagères résiduelles (DMR)	289	273	267	263	254	-3 %	-12 %
Verre	25	26	26	26	26	-1 %	3 %
Emballages-journaux- revues-magazines	48	50	54	55	55	0 %	14 %
Ordures ménagères et assimilées (OMA)	362	348	347	344	335	-2 %	-7 %
Encombrants	20	23	21	17	18	4 %	-11 %
Déchets végétaux	51	48	54	55	61	+12 %	21 %
Déchets services techniques	17	17	19	22	22	-3 %	32 %
Déchets occasionnels	88	88	94	94	101	7 %	15 %
Cartons	0	1	1	1	1	-12 %	151 %
Déchets végétaux	32	30	35	32	37	18 %	18 %
Ferraille	4	4	3	3	3	-5 %	-22 %
Inertes	52	45	45	44	50	13 %	-4 %
Tout-venant	53	58	64	77	80	3 %	51 %
Bois	8	11	12	16	15	-9 %	91 %
DDM	1	1	1	2	2	16 %	176 %
Apports en déchèteries	150	150	161	175	188	7 %	26 %
Total déchets ménagers et assimilés (DMA)	584	571	587	598	624	4 %	7 %

* 8 collectivités mettent en œuvre un PLP sur le territoire : Morangis, CA Les Portes de l'Essonne, CA du Val d'Orge, CA Seine Essonne, CA Evry Centre Essonne, CA Les Lacs de l'Essonne, CC du Val d'Essonne et le SIREDOM.

Principaux résultats de l'enquête sur les habitudes de consommation et la sensibilité des habitants à la prévention des déchets

En 2013, à mi-parcours du PLPD, le SIREDOM a lancé une 2^e enquête téléphonique auprès des habitants des 78 communes couvertes par le PLPD du Syndicat. Une première enquête avait été réalisée par le SIREDOM fin 2010, en amont du lancement de son PLPD. Cette 2^e enquête, réalisée par le bureau d'étude O3S, a permis de faire un bilan intermédiaire et de mesurer l'impact des actions menées.

Les habitants plus sensibles à la prévention et à la réduction des déchets qu'en 2010

81 % ont déjà entendu parler de la « prévention » ou « réduction des déchets » (75 % en 2010).

50 % associent encore tri et prévention / réduction des déchets.

→ **Compostage et achats sans suremballages** sont les 2 actions citées spontanément par les habitants.

Le compostage domestique, un geste éco-citoyen bien intégré par les habitants

48 % pratiquent le compostage dont :

- **65 %** pour diminuer la quantité de déchets ;
- **39 %** pour bénéficier d'un compost gratuit ;
- **15 %** pour l'environnement.



Le taux de ménages pratiquant le compostage et ceux souhaitant l'adopter (26 %) est significativement stable de 2010 à 2013. La principale raison évoquée

par les habitants ne pratiquant pas le compostage est le manque de place. Le brûlage des déchets végétaux est en légère baisse depuis 2010 au profit de la déchèterie et de la collecte en porte à porte.

De nouvelles pratiques visant à réduire les déchets liés aux restes de repas se développent :

13 % nourrissent les animaux (6 % en 2010).

3 % réalisent des recettes « zéro gâchis » (1 % en 2010).

Lancée en 2006, l'opération compostage domestique est un réel succès sur le territoire. La totalité des communes participent à l'opération et cette pratique est largement répandue auprès des habitants. Axe prioritaire de la politique de réduction des déchets du SIREDOM, les déchets végétaux et les déchets de cuisine feront l'objet de nouvelles actions dans les années à venir.

Le réemploi, une pratique en hausse mais qui reste à développer

→ Le taux de ménages donnant leurs vieux vêtements à des associations ou à des proches est en hausse significative depuis 2010 :

62 % déclarent donner leurs textiles (55 % en 2010).

2 % les jettent encore avec les OM (5 % en 2010).



L'opération du SIREDOM « Nos vêtements ne sont pas des déchets » et l'implication des communes dans la promotion de la récupération et du don des textiles portent leur fruit.

→ Mobilier et les équipements de la maison :

50 % ont recours aux déchèteries

31 % ont recours aux collectes d'encombrants

25 % pratiquent le don aux associations ou les vendent.

17 % ont recours à la réparation

Les gestes de prévention pratiqués moins systématiquement par les habitants sont toutefois en voie de développement. **La réparation par un artisan reste très peu pratiquée.**



Textiles usagés coupés en chiffons

De plus en plus d'habitants consomment l'eau du robinet

51 % des ménages déclarent boire systématiquement l'eau du robinet (45 % en 2010) dont :

- 55 % par habitude ;
- 24 % pour des raisons pratiques ;
- 15 % pour le coût ;
- 29 % ne boivent jamais d'eau du robinet.



Le SIREDOM doit poursuivre son investissement, notamment à travers son opération « L'eau du robinet, à boire sans modération », lancée en 2012.

Avec une réduction des ordures ménagères résiduelles (OMR) de 11 % et une **diminution des ordures ménagères et assimilés (OMA) de 7,4 % de 2009 à 2013**, les premiers résultats du PLPD du SIREDOM sont encourageants. Toutefois, **les efforts doivent se concentrer sur les encombrants et les déchets végétaux toujours en légère augmentation depuis 2009**. Les nouvelles opérations prévues par le plan d'actions du PLPD, telles que le jardinage naturel et pauvre en déchets, le compostage collectif et la promotion du réemploi associées au développement des recycleries soutenues par le Syndicat, devraient participer à une stabilisation puis à une réduction de ces déchets occasionnels.

Le soutien et l'accompagnement des recycleries

Le SIREDOM s'est engagé à accompagner le développement des recycleries sur son territoire par le biais de conventions de partenariat. Il leur propose un soutien financier pour la récupération et le réemploi d'objets et les actions de sensibilisation qu'elles mènent. Ainsi, un forfait annuel leur est versé afin de sécuriser le démarrage de leur activité. La durée des conventions est prévue pour 2 ans. À l'issue de cette période et sur la base du bilan de leur activité, les termes des conventions sont réévalués. Fin 2013, deux recycleries sont soutenues par le SIREDOM, un partenariat est en cours et un porteur de projet a sollicité le Syndicat, ce qui portera à quatre le nombre de recycleries soutenues début 2014.

Avancement des projets de recycleries sur le territoire du SIREDOM :

- La recyclerie du Gâtinais a démarré son activité à Prunay-sur-Essonne dans le courant du premier semestre 2012 ;
- La recyclerie Les Portes de l'Essonne à Athis-Mons a signé une convention de partenariat avec le SIREDOM mi 2013 ;
- La recyclerie l'Effet Colibri à Ris-Orangis : une convention est signée. Son activité démarrera début 2014 ;
- La recyclerie La Fabrique à Neuf sur Corbeil-Essones : une convention de partenariat entre l'association et le SIREDOM devrait aboutir au cours du premier trimestre 2014.

Ces équipements bénéficient d'une proximité directe avec les déchèteries du SIREDOM ou bien d'un accès leur permettant la récupération des objets réutilisables dans des bennes « réemploi ».

Chacune des déchèteries concernées a fait l'objet d'une signalétique spécifique sur site afin de promouvoir l'utilisation de ces bennes par les usagers.

Lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) 2013, le réemploi a été mis à l'honneur. Le SIREDOM a réalisé un plan média (spots radio, insertions presse) afin de sensibiliser les habitants au réemploi, promouvoir les recycleries et rappeler la présence de bennes réemploi sur les déchèteries de Morangis, Milly-la-Forêt et Vert-le-Grand.



Réemploi de meubles à la recyclerie du Gâtinais

Indicateurs d'activités et d'impacts des actions mises en œuvre

Voir tableaux en annexe pages 43.

Informer et communiquer au plus près des publics

Informer, sensibiliser, éduquer

Une communication de proximité

L'année 2013 a été marquée par le rattachement en août de l'équipe de communication de proximité du SIREDOM au service Communication, auparavant rattachée au centre d'exploitation. Ainsi, le service est renforcé afin de mener, de manière plus cohérente, les actions de sensibilisation au tri et à la réduction des déchets auprès de l'ensemble des publics et acteurs du territoire du Syndicat tout en poursuivant les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement.

Le SIREDOM développe et met en œuvre les moyens et outils de communication nécessaires à l'information et la sensibilisation des habitants de son territoire. Relayée par les collectivités ou en direct auprès des publics, la communication de proximité a un rôle d'accompagnement des collectivités adhérentes afin de promouvoir les gestes de prévention et améliorer la qualité du tri.

Cet accompagnement se traduit par la réalisation et la diffusion d'outils : guides pratiques, affiches, signalétique... renforcés par l'information directe auprès du grand public. L'équipe d'agents de communication assure ainsi des missions de porte à porte chez les habitants, intervient auprès des scolaires, assure des formations pour les publics relais tels que les bailleurs sociaux, les gardiens d'immeuble mais aussi les agents des collectivités et anime des stands-exposition lors des manifestations locales. Des suivis de collecte sont également programmés sur les communes dont les tonnages enregistrent un taux de refus important ou en augmentation. Un contrôle visuel des bacs tri avant leur collecte est alors effectué. Ce type d'intervention permet de cibler la communication vers les usagers dont les conteurs présentent de nombreuses erreurs de tri.

Suivis de collecte et contrôles qualité 2013 sur les communes de :

- Courcouronnes
- Marcoussis
- Auvernaux
- Nainville-les-Roches
- Baulne
- Echarcon
- Vert-le-Grand
- Ballancourt-sur-Essonne
- Viry-Châtillon

Information en porte à porte sur les communes de : Étampes, Vigneux-sur-Seine, Marcoussis, Brétigny-sur-Orge

En 2013, le SIREDOM a participé à 16 manifestations locales :

- Amponville : festival des passionnés
- Ballancourt-sur-Essonne : journée Nature en fête
- Boissy-le-Cutté : Essonne Verte Essonne Propre
- Bouray-sur-Juine : Journée Nature et Terroir
- Courcouronnes : 3 animations bas d'immeubles
- Étampes : Foire de l'Essonne Verte
- Etiolles : Semaine éco-citoyenne
- Évry : 2 animations bas d'immeuble
- Paray-Vieille-Poste : Journées de l'environnement
- Saint-Germain-lès-Arpajon : journée Nature en fête
- Soisy-sur-Seine : fête des jardins
- Vigneux-sur-Seine : Marché
- Viry-Châtillon : Fête des Lacs de l'Essonne

Sensibiliser les jeunes aux gestes éco-citoyens

Le SIREDOM propose des animations pédagogiques sur la prévention, le tri et la valorisation des déchets auprès du public scolaire. L'éventail des outils est large puisque le champ d'intervention s'étend des classes de maternelle jusqu'aux classes des lycées.

→ 261 animations dans les écoles, collèges et lycées

→ 6 500 élèves sensibilisés.

Pour répondre à une demande toujours plus pointue, les agents de communication du SIREDOM élaborent de nouveaux ateliers et jeux. Dernier né, le « Réduc' déchets » est un jeu de société dont l'objectif est de réduire sa production de déchets en répondant à des questions sur la prévention, le traitement des déchets mais aussi des questions de connaissances sur le SIREDOM ou encore le développement durable.



6^e édition du tournoi interclasses « Qui veut sauver la planète ? »

Le tournoi a débuté le 21 janvier 2013 avec 16 classes de CM2 inscrites, suite à l'appel à candidature lancé en octobre. Les 400 élèves ont passé des phases de qualification successives en se prêtant à des jeux de connaissance sur les déchets proposés par les agents de communication du SIREDOM.

Les 3 classes finalistes se sont retrouvées lors de la grande finale le 13 juin à la Ferme de Montblin à Lisses et se sont départagées autour d'ateliers ludiques. Le classement définitif a été déterminé grâce au « Ré-duc'déchets ». Enfin, à l'issue du tournoi, des diplômes, des trophées et des lots « durables » ont été remis aux élèves et aux enseignants. Ce sont les élèves de l'école Aristide Briand de Savigny-sur-Orge qui se sont classés premiers du tournoi devant les écoles du Parc de Guigneville-sur-Essonne et Jean Mermoz de Bondoufle.

Communication réseau déchèteries

En 2013, l'accent a été mis sur la communication liée au nouveau système de contrôle d'accès mis en place sur les déchèteries du SIREDOM. Pour accompagner ce nouveau dispositif entraînant le renouvellement des badges d'accès, des outils d'information ont été réalisés (flyers, affiches) et mis à la disposition des communes concernées pour les diffuser auprès de leurs habitants. De plus, l'information a été relayée à travers différents supports (bâche ou barrière sur site, article, page web, newsletter, communiqué de presse ...). D'autres campagnes d'information ont été menées aussi auprès de différentes cibles et notamment des flyers dédiés aux particuliers (limitation du tonnage en déchèteries) et aux acteurs d'activités économiques (auto-entrepreneurs, professions libérales, prestataires de services à la personne ...).

Valoriser le SIREDOM et son engagement

Le service Communication a pour mission d'élaborer des stratégies, des plans et des outils de communication pour faire connaître, valoriser et suivre les activités et projets du SIREDOM. Il est garant de son image et diffuse l'information auprès de tous les publics dans l'objectif de rendre visibles et lisibles les actions du Syndicat.

Le plan d'actions de communication 2013 s'est inscrit dans la continuité du renforcement de la communication initié en 2011. Pour compléter les actions des agents de communication de proximité, de nombreux outils et supports d'information et de communication sont développés :

- édition de guides et d'outils de communication ;

- campagne d'affichage sur des thématiques prévention ;

- le rapport d'activité : recense toutes les données de l'année précédente et fournit une information claire et précise sur l'activité de traitement des déchets ménagers du SIREDOM, ses actions de prévention et ses projets ;

- SIREDOM MAG : distribution deux fois par an à l'automne et au printemps dans les boîtes aux lettres des foyers du territoire du SIREDOM (310 000 exemplaires) ;

- siredom@actu : diffusion de 4 numéros de la newsletter du SIREDOM ;

- insertions presse : parution dans les journaux locaux d'une campagne de prévention « Ensemble, réduisons nos déchets » (avril 2013) dans Le Parisien/TV Mag/leparisien.fr, d'une communication destinée aux auto-entrepreneurs dans Le Républicain (juin 2013) et une campagne d'image ayant pour thème « Le SIREDOM : l'évolution du traitement de vos déchets » (novembre 2013) ;

- les relations presse : 8 communiqués de presse ont aussi été diffusés auprès des médias locaux, nationaux et de la presse spécialisée pour relayer l'actualité, l'activité et les actions du SIREDOM. Le SIREDOM a accueilli le 29 novembre 2013 cinq journalistes brésiliens invités par le Ministère des Affaires Étrangères français pour une visite de la déchèterie et du Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand ;

- le site Internet du SIREDOM : sa fréquentation a augmenté en 2013 grâce à de nouvelles fonctionnalités, des rubriques plus pratiques et enrichies pour accéder facilement à l'information ;

Le Syndicat a par ailleurs organisé différents événements au cours de l'année 2013 destinés notamment aux élus et collectivités afin d'accompagner la politique de traitement des déchets conduite sur son territoire :

- cérémonie des vœux 2013 : réalisation d'une fresque murale de l'évolution du traitement des déchets et d'une vidéo à l'occasion de cette cérémonie ;

- atelier débat le 30 août : poursuivant une réflexion lancée au printemps 2013, le Président du SIREDOM a convié les membres du Bureau et les responsables des services à débattre autour des enjeux de développement du SIREDOM dans les 10 ans à venir ;

- séminaire d'information SIREDOM/Eco-Emballages le 17 septembre 2013 : il a réuni une cinquantaine de personnes sur le thème Contrat pour l'Action et la Performance (CAP), barème E Eco-Emballages ;

- inauguration de la déchèterie de Saint-Michel-sur-Orge : ce 14^e équipement a été inauguré le 4 décembre 2013. À la pointe de la modernité, il permet de franchir une nouvelle étape dans l'optimisation de la gestion des déchèteries et d'offrir de nouveaux services aux usagers.

La qualité du service

Qualité environnementale

CITD de Vert-le-Grand



L'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) est contrôlée sur 5 points :

→ Contrôle des rejets atmosphériques

Pour l'année 2013, les quatre contrôles réalisés par deux laboratoires indépendants (Apave et Leces) n'ont révélé aucune non-conformité sur aucun des paramètres de l'arrêté préfectoral.

Les moyennes des relevés en continu des rejets atmosphériques enregistrés en HCl, CO, SO₂, NOx et poussières sont dans leur ensemble inférieures aux normes réglementaires.

→ Dépassement des limites autorisées

Sur l'année 2013, cumul de dépassement :

- ligne 1 : 30 heures ;
- ligne 2 : 23,50 heures.

Les principaux dépassements journaliers notables sont des dépassements en poussière sur la ligne 2 dûs aux pertes des filtres à manches et à leur percement.

→ Contrôle dioxines et furanes :

- contrôle bi-annuel « in situ » des gaz de combustion (Laboratoire Carso) : les émissions sont inférieures à la limite réglementaire ;
- suivi en continu de l'impact sur les végétaux de référence (Laboratoire Micropolluants Technologie) :

pas de retombées significatives et teneurs très inférieures au niveau d'intervention recommandé par la Commission européenne ;

- contrôle par impact sur la flore lichénique (Air Lichens) : pas d'impact significatif imputable au CITD en ce qui concerne les oxydes d'azote, l'acidité ambiante ou la qualité de l'air ;
- conclusions de l'étude de surveillance des prélèvements de retombées atmosphériques (par Jauges Owen - présentées par SGS Multilab) : faibles retombées sur les sept secteurs géographiques concernés. Sur la période de mesure, l'impact environnemental de l'Écosite en matières de retombées atmosphériques semble peu significatif comparativement aux valeurs rencontrées habituellement en zone périurbaine et aux valeurs réglementaires allemandes.

→ Détections radioactives

13 déclenchements du détecteur radiologique ont été enregistrés en 2013. Les produits déclencheurs sont essentiellement des traceurs médicaux à décroissance rapide. Seule une des sources est en attente d'enlèvement par l'ANDRA.

→ Contrôle des MIDND (mâchefers d'incinération de déchets non dangereux)

L'arrêté ministériel du 18/11/2011 a institué un nouveau protocole d'analyses pour les mâchefers beaucoup plus complet et contraignant à la fois sur les paramètres analysés et les conditions d'utilisation des mâchefers valorisables. L'ensemble des mâchefers de l'année 2013 est classé en catégorie V2 (valorisable avec emploi élargi).

Écosite Sud Essonne

L'Écosite Sud Essonne est soumis à déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sous les rubriques 2716, 2715 et 2714.

Le Syndicat recueille donc des indicateurs environnementaux découlant des prescriptions générales des rubriques citées ci-dessus. Ainsi, le SIREDOM suit les consommations des fluides en optimisant leur utilisation, la propreté du site, la pollution des eaux. Sur ce dernier point, les analyses portant sur les eaux industrielles et pluviales respectaient les valeurs limites imposées au site.

Un outil de suivi de la veille réglementaire a été acquis par le SIREDOM en 2013. Il permet de suivre la conformité du site à l'ensemble des textes applicables.

Réseau déchèteries

Les déchèteries du SIREDOM sont soumises au régime d'enregistrement des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Afin de vérifier que les dispositions décrites dans le dossier d'enregistrement ont bien été mises en place, plusieurs contrôles sont effectués périodiquement :

- des rejets d'eaux pluviales chaque année ;
- des conformités électriques chaque année ;
- du bruit tous les 3 ans ;
- des extincteurs chaque année ;
- de l'ensemble des instruments de pesage du réseau déchèteries (ponts bascules, pesées sous bennes, balances DDS) chaque année.

Le service déchèteries rassemble ensuite l'ensemble des indicateurs environnementaux issus de ces prescriptions réglementaires. Ainsi, le SIREDOM peut suivre les consommations des fluides et les analyses environnementales.

Par ailleurs, un outil de veille réglementaire a été acquis par le Syndicat en 2013 permettant d'évaluer la conformité du site avec les textes en vigueur.

Management qualité

Avec pour objectif constant l'amélioration de la qualité du service, le SIREDOM est certifié depuis 2008 aux normes ISO 9001 pour la qualité et ISO 14001 pour l'environnement. L'organisme certificateur LRQA a renouvelé en mai 2011 ces deux certifications pour une durée de trois ans chacune.

Ces cinq dernières années, les processus et procédures ont fait l'objet d'une simplification et d'une remise à jour plus adaptées à l'activité réelle du SIREDOM :

- **juin 2010** : définition de 8 processus dont 3 de supports, 3 opérationnels et 2 de management ;
- **avril 2012** : mise à jour documentaire (archives/sauvegarde documents informatiques) ;

- **juin 2012** : actualisation du document unique de l'analyse environnementale et définition des Aspects Environnementaux Significatifs (AES) ;

- **octobre 2013** : achat et mise en œuvre d'une application informatique RED ON LINE permettant le suivi de la veille réglementaire et des non-conformités ;

- **octobre 2013** : élaboration du plan d'amélioration de l'activité ;

- **décembre 2013** : réactualisation et refonte documentaire qualité (charte graphique).

Les perspectives d'évolutions en 2014

Les audits internes se dérouleront du 3 au 21 février 2014 et concerneront 3 processus (la commande publique, la prévention et les finances) et 8 déchèteries (Morangis, Vigneux-sur-Seine, Sainte-Geneviève-des-Bois, Vert-le-Grand, Milly-la-Forêt, Saclas, Corbeil-Essonnes et Saint-Pierre-du-Perray). Les actions correctives suite à l'analyse de ces audits seront incluses au plan d'amélioration de l'activité. Les actions à réaliser seront planifiées en concertation avec les différents pilotes et auditeurs internes.

Afin d'améliorer l'action des services, des réunions auront lieu avec les pilotes de processus pour élaborer et mettre en œuvre les indicateurs de performance des processus.

Le livret d'accueil à destination des agents du SIREDOM sera présenté en Comité technique paritaire le 28 janvier 2014.

Enfin, les visites d'audits de renouvellement des certifications ISO 14001 et 9001 se dérouleront du 26 au 28 mai 2014.

Ressources Humaines

Le personnel du SIREDOM en chiffres

En 2013, les charges de personnel étaient de 1 945 847 € (+ 0,24% du chapitre 2013 par rapport à l'année 2012) soit 4,17% du budget global de fonctionnement du SIREDOM.

Le SIREDOM a choisi d'externaliser le plus possible ses missions. C'est pourquoi, l'équipe permanente a pour objectif en plus de ses relations administratives, financières, techniques et de communication avec ses adhérents, de piloter et contrôler la commande publique de la meilleure façon qui soit.

Ainsi, 41 agents travaillent de façon permanente au SIREDOM. Ils exercent des métiers différents, en direction de publics divers et dans 3 lieux distincts au sein du territoire au bénéfice de 129 communes adhérentes.

Ils contribuent par leur action et leur implication à développer les missions du Syndicat en matière de prévention, valorisation des activités et des équipements, accompagnement des collectivités et des usagers et qualité du service.

Le recrutement

Les recrutements effectués en 2013 ont permis d'assurer le remplacement d'agents mutés, en congé maladie ou maternité. Le SIREDOM a souhaité adhérer à des dispositifs facilitant l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle. Ainsi, 2 contrats d'avenir et un contrat d'accompagnement dans l'emploi ont été créés. Un agent a été titularisé à l'issue de son stage et un poste pérennisé pour pallier le remplacement d'un agent en congé de maladie longue durée.

Au cours de l'année 2013, deux agents ont été promus au regard de leurs compétences professionnelles aux grades de Rédacteur et d'Adjoint Administratif Principal de 1^{re} classe.

Politique des Ressources Humaines

L'évaluation annuelle des agents, la préparation et l'envoi des dossiers à soumettre aux organismes paritaires du Centre Interdépartemental de Gestion (évaluation annuelle des agents, avancements et promotions ...) se sont poursuivis.

La formation des agents

Un plan de formation pluriannuel 2012/2013 a été mis en œuvre comptabilisant 165 jours de formations suivies par 40 agents soit une moyenne de

4,13 jours par agent.

Quatre sessions de formations internes ont été réalisées sur les thématiques suivantes :

- techniques pour développer sa capacité à communiquer ;
- métier d'ambassadeur du tri ;
- lutte contre le feu « équipiers de 1^{re} intervention » ;
- sauveteur/secouriste du travail (formation initiale et recyclage).

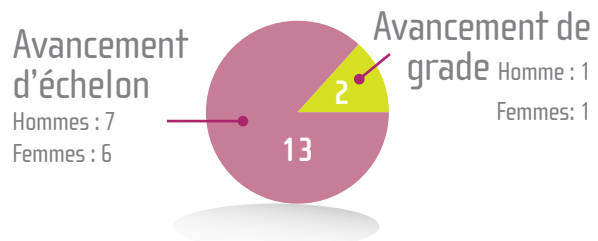
Action sociale

En terme d'Action sociale, le SIREDOM contribue à la couverture sociale des agents en participant à la prise en charge de leur mutuelle selon un barème fixé au regard des indices de rémunération des agents, soit une participation mensuelle de : 38, 35, 33 et 25 €.

Une journée récréative a été organisée afin de réunir l'ensemble des enfants du personnel à l'occasion des fêtes de Noël.

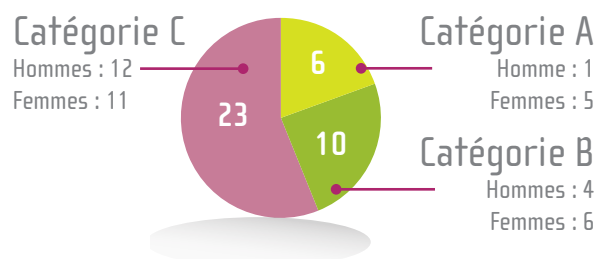
Le SIREDOM a mis en place au 1^{er} janvier 2013 le télétravail au sein des services, notamment pour les agents reconnus handicapés.

Avancements, promotions dans l'année 2013



Fonctionnaires sur emplois permanents	34
Non titulaires sur emplois permanents	7
Total	41

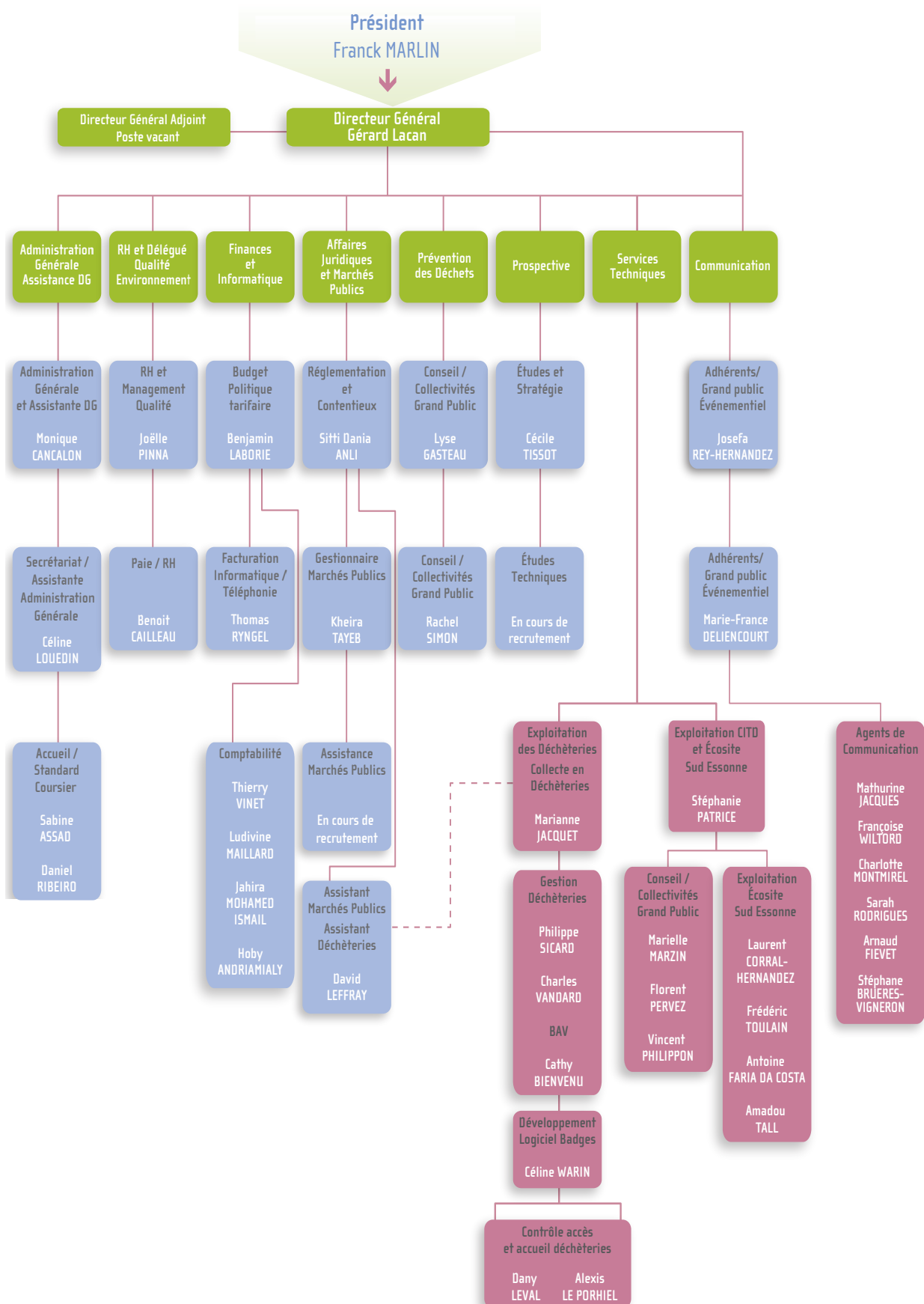
Répartition des agents par catégorie



Emplois d'avenir	2
Contrat d'accompagnement dans l'emploi	1

Ces répartitions concernent les agents titulaires et stagiaires.

L'organigramme du SIREDOM au 31 décembre 2013



Apport des collectivités

Évolution des tonnages de déchets traités des collectivités

Déchets du quotidien (OM - CS)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages	265 340	260 891	257 083	255 596	256 156	252 474	252 391
Population*	722 895	727 004	731 113	734 117	736 347	738 426	748 756
Ratio	370	362	355	351	351	345	337

* Estimation de l'évolution de la population INSEE 1999 à INSEE 2009.

Le ratio pour l'Île-de-France en 2011 est de 365 kg/hab/an

Déchets occasionnels

(déchets végétaux - encombrants - déchets des services techniques - DDM hors déchèteries)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages	79 729	77 640	79 754	78 376	80 358	73 768	70 243
Population	722 895	727 004	731 113	734 117	736 347	738 426	748 756
Ratio	110	107	109	108	110	101	100
Ration hors DST	85	83	84	81	80	71	71

Le ratio des déchets occasionnels hors déchets des services techniques de l'Île-de-France pour 2011 est de 50 kg/hab/an

Globalité des déchets

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Tonnages	345 069	338 531	336 837	333 972	336 514	326 243	322 634
Ratio	480	469	464	459	461	446	437

Comparatif des ratios (kg/hab/an) traités par le SIREDOM et en Île-de-France

	SIREDOM kg/hab/an		Île-de-France kg/hab/an
Déchets	2012	2013	2011
Ordures ménagères	281	275	309
Encombrants	17	15	29
Déchets végétaux	56	56	20
Emballages (tri-flux/bi-flux)	40	40	
Journaux-revues-magazines	3	2	35
Verre	20	20	21
Total recyclage	64	62	56

Synthèse des tonnages apportés au centre de tri

Performances de collecte des emballages et journaux-revues-magazines

	Population desservie	Mode de collecte	Tonnage	Ratio kg/hab/an	Ratio IDF 2011
Verre	484 739	Porte à Porte	8 648	17,84	13,23
	264 017	Apport Volontaire	6 390	24,19	7,77
TOTAL	748 756		15 037	20,08	21
Journaux-revues-magazines	77 070	Porte à porte et Apport volontaire	1 566	20,32	18
Emballages tri-flux	77 070		2 120	27,50	17
Emballages bi-flux	671 686	Porte à porte	28 023	41,72	35

Performances de tri des emballages et journaux-revues-magazines

	Tonnage	Ratio (kg/hab/an)	
		SIREDOM	Données nationales 2011 Milieu mixte-urbain
Aluminium	104	0,14	0,12
Acier	857	1,14	1,6
EMR	8 472	11,31	9,29
ELA	357	0,48	0,56
Sous-total papier/carton	8 828	11,79	9,85
Bouteilles/flacons plastiques	2 767	3,69	3,81
Verre	15 240	20,35	30,35
Journaux-revues-magazines	8 798	11,75	9,83
Gros de collecte	5 662	7,56	
Total	42 256	56,43	55,66

EMR : emballages ménagers recyclables.

ELA : emballages liquides alimentaires.

Matrice ADEME des coûts de traitement

		FLUX DE DÉCHETS									
K€		OMR	Recyclables secs des OM avec le verre			Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets des collectivités	Total	
			EMR/JRM	Verre PàP	Verre AV						
Fonctionnelles	Charges de structure	1 415	318	2	25	177	58	26	79	2 101	
	Communication	260	58	0	5	32	11	5	15	385	
Total fonctionnelles		1 675	376	3	30	209	68	31	94	2 485	
CHARGES	Techniques	Prévention	194	24	0	2	54	29	2	6	312
		Collecte et pré-collecte									
	- Pré-collecte				26					26	
	- Collecte				401	3 538				3 939	
	Total collecte et pré-collecte					427	3 538				3 965
	Transfert/Transport	746	207			2 590			6	3 549	
	Traitement des déchets non dangereux					214			6	220	
	- Tri et conditionnement		5 420	39	29			259		5 747	
	- Regroupement transfert et tri										
	- Compostage					449	1 013		206	1 668	
	- Incinération	24 523	102					159		24 784	
	- Stockage de déchets non dangereux	134				3 123		56	1 208	4 520	
	- Traitement des inertes					189			6	195	
	Total traitement des déchets non dangereux		25 403	5 729	39	29	6 565	1 013	474	1 431	40 683
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux					592				592	
	Autres charges										
Transfert/Transport - Collecte					132				132		
Total techniques		25 597	5 754	39	457	10 881	1 042	476	1 437	45 683	
TOTAL CHARGES		27 271	6 130	41	487	11 090	1 110	507	1 531	48 169	
PRODUITS	Industriels	Ventes de produits et d'énergie									
		Matériaux	656	2 734	170	126	288			3 974	
		Énergie	5 594							5 594	
		Total ventes de produits et d'énergie		6 250	2 734	170	126	288			9 568
	Prestations à des tiers					353				353	
	Autres produits	98	12			18	14			141	
	Total industriels		6 348	2 746	170	126	658	14			10 063
	Soutien	Tous soutiens des sociétés agréées	1 459	4 026	46	47	91				5 670
Aides	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	4	8			179				191	
	Subventions de fonctionnement	344	23	0	2	77	74	2	6	528	
	Total aides		348	31	0	2	256	74	2	6	718
TOTAL PRODUITS		8 156	6 802	217	174	1 006	88	2	6	16 450	
Autres infos	Contribution des collectivités [+ ou -]	19 221	- 2 097	- 7	415	9 765	1 390	1 046	1 743	31 475	

PàP : porte à porte - AV : apport volontaire - DST : déchets services techniques - OMR : ordures ménagères résiduelles - EMR : emballages ménagers recyclables - JRM : journaux-revues-magazines - REG : regroupement déchèterie mobile.

Indicateurs d'activités et d'impacts des actions mises en œuvre

Actions du Programme Local de Prévention 2010/2014	Date lancement effective ou prévisionnelle	Indicateurs de suivi des actions	Unité de mesure	Suivi des indicateurs			
				Année de réf. 2009	2010 2011	2011 2012	2012 2013
Thème 1 : SENSIBILISATION DES PUBLICS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS							
SENSIBILISATION EN MILIEU SCOLAIRE	2006	temps mobilisé	heure	41	52	80	210
		nombre d'animations réalisées	nbre	7	11	21	29
" MOINS DE DÉCHETS POUR MON ÉCOLE "	2010	temps mobilisé	heure	161	190	350	110
		nombre de classes ayant participé	nbre	2	5	7	8
SENSIBILISATION AUX ACHATS ÉCO-RESPONSABLES	2011	temps mobilisé	heure	-	-	158	65
		nombre de stands /animations réalisées	nbre	-	-	2	2
		nombre de personnes sensibilisées	nbre	-	-	200	200
		% d'habitants indiquant être attentif aux emballages lors de leurs achats	%	-	62%	-	55%
SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC À LA PRÉVENTION (soirée-débat)	2014	temps mobilisé	heure				
		nombre de soirées-débat réalisées	nbre				
Thème 2 : ACTIONS ECO-EXEMPLAIRES DES COLLECTIVITÉS							
EXEMPLARITÉ DU SIREDOM	2011	temps mobilisé	heure	-	-	128	70
		nombre d'actions proposées	nbre	-	-	47	47
		nombre d'actions mises en place par les services	nbre	-	-	22	25
EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS	2015	temps mobilisé	heure				
		nombre d'appel à candidature	nbre				
		nombre de chartes d'engagements signées	nbre				
FORMATION COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE	2013	temps mobilisé	heure	-	-	35	335
		nombre de formations réalisées	nbre	-	-	-	0
		nombre de communes engagées	nbre	-	-	-	0
Thème 3 : ACTIONS EMBLÉMATIQUES NATIONALES							
PROMOTION DU COMPOSTAGE DOMESTIQUE	2006	temps mobilisé	heure	NC	120	174	106
		nombre de composteurs distribués	nbre	3436	11333	15592	16585
		nombre de formations réalisées	nbre	6	21	29	32
		nombre de communes engagées	nbre	46	72	76	78
		% d'habitant ayant déclaré pratiquer le compostage	%	-	40%	-	48%
		nombre de foyers équipés (estimé)	nbre	-	8477	11934	12958
		DV et DC détournés	kg/hab/an	-	12	17	18,6
PROMOTION DU COMPOSTAGE COLLECTIF	2014	temps mobilisé	heure				
		nombre de résidences impliquées	nbre				
		nombre de foyers impliqués	nbre				
		DV et DC détournés	kg/hab/an				
PROMOTION DU STOP PUB	2005	temps mobilisé	heure	NC	10	30	35
		nombre d'autocollants distribués	nbre	420	1094	2654	4400
		% déclarant posséder un autocollant	%	-	14%	-	16%
		% respect de l'autocollant	%	-	55%	-	62%
		quantité de papier évité	kg/hab/an	-	1,69	-	1,92

Actions du Programme Local de Prévention 2010/2014	Date lancement effective ou prévisionnelle	Indicateurs de suivi des actions	Unité de mesure	Suivi des indicateurs			
				Année de réf. 2009	2010 2011	2011 2012	2012 2013
Thème 4 : LES AUTRES ACTIONS D'ÉVITEMENT DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS							
PROMOTION DE LA RÉCUPÉRATION DES TEXTILES ET DES DONS AUX ASSOCIATIONS	2007	temps mobilisé	heure	NC	8	36	69
		nombre de guides distribués	nbre	260	150	255	200
		nombre de bornes implantées	nbre	30	40	46	70
		nombre de communes équipées	nbre	15	25	26	38
		% d'habitants indiquant donner leurs vêtements	%	-	55%	-	62%
		quantité de textiles détournés	kg/hab/an	1,35	1,48	1,75	2,36
PROMOTION DE L'EAU DU ROBINET	2012	temps mobilisé	heure	-	-	254	181
		nombre de partenariats	nbre	-	-	2	19
		% d'habitants déclarant boire l'eau du robinet systématiquement	%	-	41%	-	51%
		% d'habitants déclarant boire l'eau du robinet rarement ou jamais	%	-	35%	-	35%
		quantité d'emballages évités	kg/hab/an	-	1,8	-	2,03
PROMOTION DE LA RÉPARATION ET DE LA RÉUTILISATION	2015	temps mobilisé	heure				
		nombre de manifestations organisées	nbre				
		% d'habitants indiquant faire appel aux artisans de la réparation	%				
Thème 5 : ACTIONS DE PREVENTION QUALITATIVE							
SENSIBILISATION À LA REPRISE DU " 1 POUR 1 " ET À LA RÉCUPÉRATION DES DEEE	2008	temps mobilisé	heure	NC	10	150	75
		nombre de guides et affiches distribués	nbre	840	950	1180	1680
		% d'habitants déclarant pratiquer le " 1 pour 1 "	%	-	23%	-	10%
PROMOTION DES AMPOULES BASSE CONSOMMATION	2013	temps mobilisé	heure	-	-	50	94
		nombre de dépliants distribués	nbre	-	-	-	-
		nombre de distributeurs partenaires	nbre	-	-	-	-
		% d'habitants indiquant jeter leurs ampoules dans les OMR	%	-	36%	-	10%
PROMOTION DU JARDINAGE AU NATUREL	2014	temps mobilisé	heure				
		nombre de guides pratiques diffusés	nbre				
		nombre de partenariats développés	nbre				
		% d'habitants indiquant utiliser des produits phytosanitaires	%				
		% d'habitants indiquant pratiquer le paillage, le mulching ou le compostage	%				
SENSIBILISATION AUX DDM	2015	temps mobilisé	heure				
		nombre de guides distribués	nbre				
		nombre de partenariats développés	nbre				

Source : indicateurs du PLPD du SIREDOM / rapport annuel ADEME année 3 (achevée en août 2013).

Glossaire

ADEME :

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

BEA :

Bail Emphytéotique Administratif. Lien contractuel entre le SIREDOM et la SEMARDEL

CA :

Communauté d'Agglomération

CAO :

Commission d'Appel d'Offres

CAP :

Contrat pour l'Action et la Performance

CC :

Communauté de Communes

CCSPL :

Commission Consultative des Services Publics Locaux

CITD :

Centre Intégré de Traitement des Déchets

CLIS :

Commission Locale d'Information et de Surveillance

CNFPT :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Collecte en bi-flux :

Collecte sélective en 2 flux (emballages, journaux-revues-magazines en mélange et le verre)

Collecte en tri-flux :

Collecte sélective en 3 flux (emballages, journaux-revues-magazines et verre en collectes séparées)

CS :

Collecte Sélective

DDM :

Déchets Dangereux des Ménages

DAE :

Déchets d'Activités Économiques

DEA :

Déchets d'Éléments d'Ameublement

DEEE :

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

DIB :

Déchet Industriel Banal

DST :

Déchets des Services Techniques

ELA :

Emballages pour Liquide Alimentaire

EMR :

Emballages Ménagers Recyclables

EPCI :

Établissement Public de Coopération Intercommunale

ICPE :

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

INS :

Imprimés Non Sollicités

INSEE :

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

ISDND :

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JRM :

Journaux-revues-magazines

MIOM :

Mâchefers d'Incinération des Ordures Ménagères

OM :

Ordures Ménagères

OMA :

Ordures Ménagères et Assimilées

OMR :

Ordures Ménagères Résiduelles

ORDIF :

Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France

PAD :

Produits À Détruire (sur réquisition de la Préfecture)

PLP :

Programme Local de Prévention

PREDMA :

Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

REOMI :

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

REP :

Responsabilité Élargie du Producteur

RH :

Ressources Humaines

SEDRE :

Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Étampes

SEM :

Société d'Économie Mixte

SIEOM :

Syndicat Intercommunal d'Enlèvement des Ordures Ménagères (Seine et Marne)

SIROM :

Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères (région Milly-la-Forêt)

TGAP :

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

TPE :

Très Petite Entreprise (moins de 10 salariés)

UIOM :

Unité d'Incinération des Ordures Ménagères

UVE :

Unité de Valorisation Énergétique

VRD :

Voirie et Réseaux Divers